

Commission intercommunale pour l'accessibilité de Marseille Provence Métropole

Rapport annuel 2013



Ont collaboré à la rédaction :

Liza GAYRAL, Agam pôle TD2S

Jean-François RICHON, MPM - Direction de l'Environnement et de l'Écologie urbaine
et avec la participation des Directions de MPM : Habitat et Cohésion Sociale, Mobilité et Déplacements,
Infrastructures, Aménagement de l'Espace Public, Gestion des Équipements de Trafic, Ports de plaisance,
pôle Eau et Équipements communautaires, pôle Patrimoine et Logistique, pôle Ressources Humaines et
la Division des Personnes Handicapées de la Ville de Marseille.

→ Commission intercommunale pour l'accessibilité de Marseille Provence Métropole

Rapport annuel 2013

Contexte général	7
Présentation du territoire.....	7
Les documents « cadres » de la politique territoriale	8
Le Plan de Déplacements Urbains (PDU).....	8
Le Programme Local de l'Habitat (PLH).....	9
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).....	9
Les documents de référence en matière d'accessibilité	9
Le SDAT et le PAVE.....	9
La commission intercommunale: un lieu de débat et de concertation	10
Composition de la commission.....	10
Fonctionnement.....	10
Voirie et espaces publics	13
État d'avancement du PAVE.....	13
Éléments de suivi de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	13
Les opérations de voirie.....	13
Le stationnement.....	14
L'équipement des traversées piétonnes	14
Synthèse	16
Services de transports collectifs et intermodalité	17
État d'avancement du SDAT.....	17
Éléments de suivi de la mise en accessibilité des réseaux	18
Les points d'arrêts de transports collectifs.....	18
Zoom sur l'accessibilité du métro.....	19
Le matériel roulant.....	20
Les aménagements de voirie associés à la mise en accessibilité des arrêts de transports collectifs.....	20
Le service Mobi Métropole	20
Présentation du service.....	20
Quelques éléments de fréquentation.....	21

Les évolutions du service.....	21
Synthèse.....	21
Cadre bâti - Établissements recevant du public (ERP).....	23
Éléments de suivi – mise en accessibilité des ERP et des installations ouvertes au public	23
Cadre bâti - Logement.....	25
La convention de partenariat MPM / Handitoit Provence.....	25
Éléments de suivi – logement social	25
Éléments de suivi – logement privé.....	26
Ressources humaines.....	27
 ANNEXES	
Annexes 1. Arrêté n°13296cc / liste des membres de la Commission.....	31
Annexe 2. Tableaux de suivi de la mise en accessibilité des arrêts de transports collectifs.....	39
Annexe 3. Tableau de programmation des opérations de mise en accessibilité des ERP / Direction des ports.....	49

L'essentiel sur...

Le rapport annuel de la CIA

Bilan de la période 2012-2013

La CIA, une structure de gouvernance au service de la chaîne du déplacement

Instance consultative dont la création relève d'une obligation réglementaire¹, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées de MPM a pour mission principale de **dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports**, et de formuler des propositions pour améliorer le niveau actuel de mise en accessibilité de la chaîne du déplacement.

Le rapport annuel, un outil de suivi des actions engagées en matière d'accessibilité

Dans ce cadre, il lui incombe la tâche d'établir un rapport annuel présentant les actions et projets de mise en accessibilité existants sur le territoire, ainsi que l'état d'avancement des différentes démarches engagées.

Objectifs et clés de lecture

Le présent rapport, établi sur la période 2012-2013, présente donc une triple vocation, celle de constituer :

- ➔ un document de travail pour le suivi de la mise en accessibilité du territoire (capitalisation des actions et réalisations, base d'échanges entre les acteurs concernés) ;
- ➔ un document de pilotage pour améliorer la connaissance sur ce sujet, mettre en place une série d'indicateurs communs et alimenter ainsi la programmation de la mise en accessibilité ;
- ➔ un document de communication pour poser les bases de la concertation, informer les citoyens et mettre en avant les forces et les faiblesses de l'intervention sur l'accessibilité.

Glossaire

Ad'AP: Agendas d'Accessibilité Programmée

ANAH: Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

AOT: Autorité Organisatrice des Transports

C(II)A: Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

ERP: Établissement Recevant du Public

PAVE: Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public

PDU: Plan de Déplacements Urbains

PLH: Programme Local de l'Habitat

SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale

SDAT: Schéma Directeur pour l'Accessibilité aux Transports

UFR: Usagers en Fauteuil Roulant

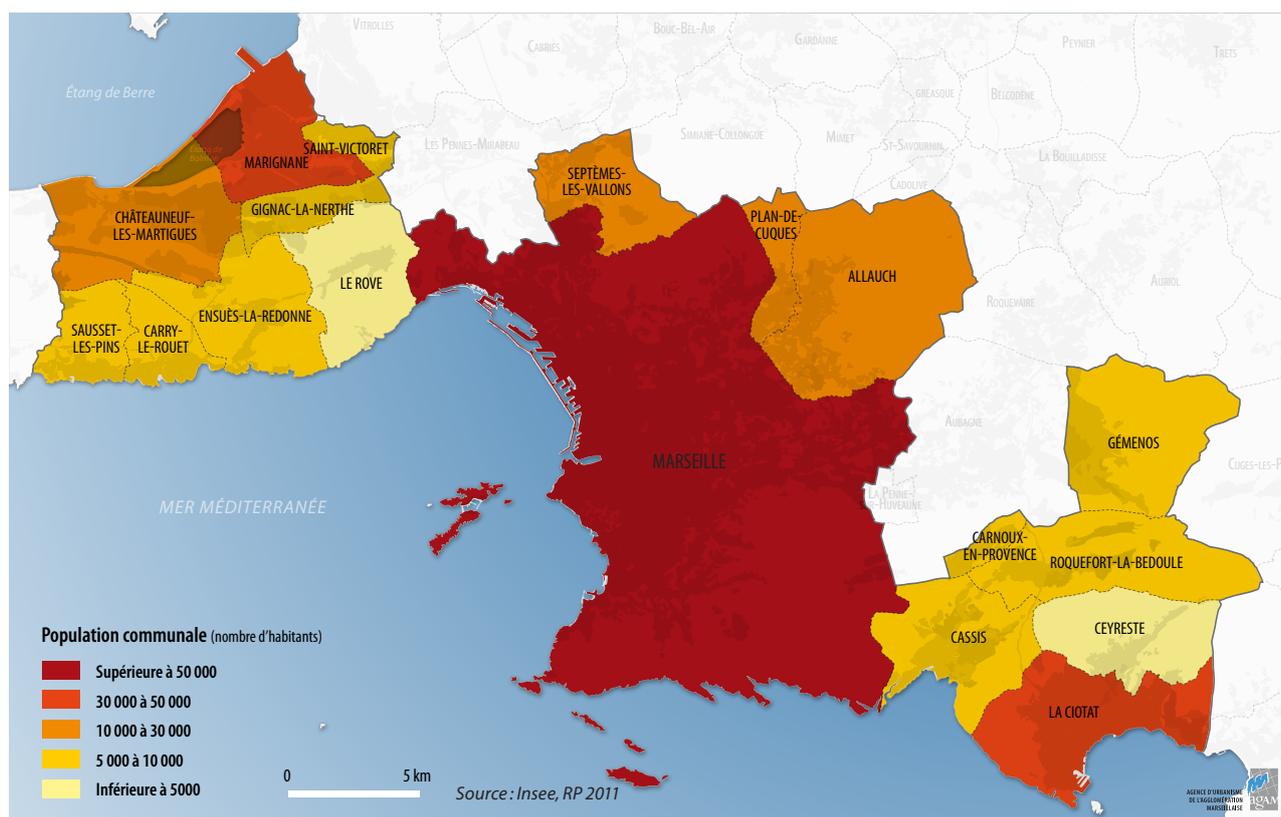
¹. Art L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales « la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports, ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ».

Contexte général

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) regroupe 18 communes et une population de près de 1 043 000 habitants.

Répartition de la population sur le territoire



La communauté urbaine MPM exerce de plein droit, au lieu et place des communes-membres, les six compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Gestion des services d'intérêts collectifs ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- Politique de la ville sur le territoire communautaire.

Au regard de ses compétences et de l'obligation législative qui s'impose à tous les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace¹, MPM recense toutes les actions contribuant à l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne des déplacements et à l'enrichissement de l'état des lieux de l'accessibilité dans son ensemble.

La commission intercommunale pour l'accessibilité se réunit au siège de MPM :

Jardin du Pharo – 58 Bd Charles Livon – 13007 Marseille

Référent CIA : Jean-François RICHON

Direction de l'Environnement et de l'Écologie urbaine

Tél : 04.95.09.52.42

Mail : jean-francois.richon@marseille-provence.fr

Adresse postale : Les Docks - Atrium 10.7, BP 48014, 13567 Marseille cedex 02

LES DOCUMENTS « CADRES » DE LA POLITIQUE TERRITORIALE

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) sur l'ensemble de son territoire, MPM a engagé en 2012 une procédure de révision de son PDU pour la période 2013-2023, qui a abouti à l'approbation d'un nouveau document en juin 2013.

Document d'urbanisme de référence en matière de transport et de mobilité, le PDU fixe les objectifs généraux de la politique de mobilité de MPM. Il programme et planifie les actions et projets de transports tous modes à mettre en œuvre sur le territoire communautaire.

■ FOCUS PDU

La problématique de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) y est prise en compte. Le PDU préconise :

- La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports (SDAT) qui prévoit la mise en accessibilité des différentes composantes de la chaîne des déplacements : les arrêts de transports collectifs, le matériel roulant, les pôles d'échanges et les services aux usagers.
- La mise en œuvre des actions du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) : à la fois en accompagnement de la mise en œuvre du SDAT pour tout ce qui concerne l'accessibilité aux points d'arrêts réseau de transports collectifs, mais également lors de la réalisation d'aménagements de l'espace public.

¹. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH de MPM a été adopté en décembre 2012 pour une durée de six ans (échéance 2018).

Il fixe les objectifs de la politique de l'habitat à mettre en œuvre sur le territoire communautaire, que ce soit à l'initiative des communes, de MPM, de l'État ou des autres acteurs de l'habitat, avec une vision partagée dans une cohérence d'ensemble.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Approuvé en juin 2012, le SCoT de MPM détermine le projet de territoire de l'agglomération. Il fixe les objectifs des politiques sectorielles de MPM (PDU, PLU, PLH) pour lesquelles il constitue le cadre de référence.

■ FOCUS PLH

« Répondre aux besoins en logements et en structures d'accueil pour la population vieillissante, pour les personnes handicapées ».

Suivant cet objectif inscrit au PLH, une convention a été signée avec l'association « Handitoit Provence » pour développer une offre publique et privée de logements pour les personnes en situation de handicap.

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Le SDAT et le PAVE

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », MPM a conjointement réalisé les deux missions réglementaires en matière de transport, de voirie et d'espaces publics :

→ celle du SDAT, approuvé par le conseil communautaire du 28 juin 2010²;

→ celle du PAVE, approuvé par le conseil communautaire du 11 février 2011³.

Ces deux missions ont été menées de façon parallèle afin d'assurer la cohérence de la mise en accessibilité de la chaîne des déplacements.

2. Cf. délibération DTU-P012-2166-10-CC

3. Cf. délibération VOI-001-053-11-CC

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://www.marseille-provence.fr/index.php/documents/pdu/1201-schema-directeur>
- <http://www.marseille-provence.fr/index.php/documents/pdu/1202-plan-de-mise-en-accessibilite>

■ ACTU

Les Agendas d'Accessibilité Programmée (AdAP) : vers une vision plus pragmatique et opérationnelle des SDAT

L'AdAP est un nouveau dispositif obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il s'agit également d'un nouveau cadre juridique qui vise à compléter et enrichir les SDAT existants. Ces dispositions permettront la mise à jour du SDAT et l'engagement financier des créanciers sur un calendrier.

Plusieurs évolutions sont apportées : la hiérarchisation du réseau établi et l'identification des arrêts « prioritaires » pour la mise en accessibilité, ainsi qu'une clarification possible des cas d'Impossibilité Technique Avérée.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE : UN LIEU DE DÉBAT ET DE CONCERTATION

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de MPM a été créée par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2006. Elle constitue un lieu d'échanges, de cohérence et de suivi sur les actions menées en matière d'accessibilité sur l'ensemble des dix-huit communes de MPM.

Elle rend également compte de ces actions auprès des associations et de ses partenaires institutionnels (État, Région, Département, intercommunalités et AOT/AOTU voisines, opérateurs de transports publics, etc.). Elle représente enfin un espace de ressources pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement, les communes et les services, par leur force de propositions et les solutions d'adaptabilité qui en découlent.

Composition de la commission

30 membres composent la CIA :

- les 18 communes de Marseille Métropole (un par commune);
- 10 associations représentatives des différents types de handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs ou psychiques;
- 2 associations d'usagers.

Présidence de la commission :

- 2007 à 2012 par M. Didier GARNIER, Conseiller communautaire;
- 2012 à 2014 par Mme Marie-Louise LOTA, Vice-Présidente de Marseille Provence Métropole;
- depuis novembre 2014 par Mme Sandra SALOUM-DALBIN, Conseillère communautaire.

Un seul changement est intervenu dans la composition de la commission en 2013 avec le remplacement de M. Robert GUIOT par M. Yves LE BORGNE, pour représenter la commune de MARIGNANE.

La liste des membres de la commission est consultable en annexe ⁴.

Fonctionnement

4 réunions de la commission se sont tenues sur la période 2012-2013.

La CIA du 09/02/2012 a fait suite à deux réunions des groupes de travail handicap sur le projet Vieux-Port. La première portait sur les plans des circulations dans le projet (le 15/12/2011), et la seconde sur le test des matériaux de revêtement des sols proposés dans le projet, via une visite in-situ (le 31/01/2013). Des évolutions ont été apportées au projet suite à ces groupes de travail.

→ CIA du 26/04/2012 : le travail de propositions d'amélioration du service MobiMétropole, est issu d'une revendication inter-associations déposée par l'Association des Paralysés de France le jour de la CIA du 09/02/2012.

→ CIA du 28/03/2013 : le rapport annuel 2011 présenté est le premier rapport annuel émis par la CIA. Première séance de la commission présidée par Marie-Louise LOTA.

Échéancier des 4 réunions de la Commission



4. Arrêté N°13/296/CC



© MPM - J.F. Richon

Séance de travail sur le projet Vieux-Port ■ Réunion technique sur la plan de circulation



© MPM - J.F. Richon

Séance de travail sur le projet Vieux-Port ■ Test des matériaux de dallage pendant la phase chantier

Voirie et espaces publics

La communauté urbaine MPM gère la compétence « voirie et espaces publics communautaires ». Elle assure ainsi l'ensemble des réalisations sur les 1 970 km de voirie communautaire de son territoire (études, travaux neufs et entretien), notamment celles liées aux actions inscrites au PAVE.

La direction de pôle Espace public, voirie, circulation assure la mise en œuvre du SDAT (partie voirie) et du PAVE en coordination avec la direction de pôle de Mobilité et déplacements.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PAVE

Le PAVE de MPM ne présente pas de programmation pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il constitue le document « guide » technique unique, sur lequel reposent les partis d'aménagement pour tous les travaux menés sur le territoire communautaire, tant par les services que par les autres acteurs intervenant sur le domaine public de la voirie (concessionnaires des réseaux, aménageurs, entreprises et bureaux d'études).

La réalisation du programme annuel de travaux d'entretien et de grandes réparations de la voirie intègre les nouvelles pratiques du PAVE (fiches techniques thématiques et cahier de travaux simplifié) et répond à un car-

net de commandes décidé et organisé en concertation avec les communes.

■ FOCUS

Un budget de 10 millions d'€ HT affiché dans le PDU pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de MPM sur la prochaine décennie (l'intervention sur l'ensemble de la voirie est estimé à plus de 2 milliards d'euros). Aucun élément de programmation n'est toutefois indiqué pour la priorisation des interventions. En effet, le PAVE est un document guide technique ne comportant pas de programmation. Les travaux de mise en accessibilité sur la voirie courante (hors proximité d'un arrêt de transport collectif) se font au gré de la programmation des travaux de voirie de MPM.

ÉLÉMENTS DE SUIVI DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Les opérations de voirie

Seules les opérations de voirie réalisées en 2012-2013 par la Direction des Infrastructures ont été recensées. Le listing ci-dessous n'est donc pas exhaustif (7 opérations) :

- Avenue de la Provence à Cassis: création d'un cheminement piéton protégé (réalisation de paliers, d'une main-courante et d'appuis ischiatiques);
- Place du 4 Septembre, Marseille 7^e: réalisation d'une place avec zone 30. Opération intégrée dans un schéma global de requalification de la voirie (bd de Ceinture dans le cadre de la semi-piétonnisation du Vieux-Port);
- Boulevard Abbadie, Saint-Victoret: requalification du Bd Abbadie entre le carrefour de la Lombarde et le Bd Félix Turi. Élargissement des trottoirs aux normes PMR et création d'une zone 30;
- Parking la Treille, Marseille 11^e: création d'un parking de 20 places avec cheminement piéton;
- Boulevard d'Athènes, Marseille 1^{er}: création d'une piste cyclable monodirectionnelle et élargissement des trottoirs dans la partie haute du boulevard. Opération intégrée dans un schéma global de requalification (Bd de Ceinture dans le cadre de la semi-piétonnisation du Vieux-Port);
- Place des Capucines: réalisation d'une place avec zone 30. Opération intégrée dans un schéma global de requalification (Bd de Ceinture dans le cadre de la semi-piétonnisation du Vieux-Port);
- Projet Vieux-Port de Marseille: semi-piétonnisation du Vieux-Port (réduction de l'emprise de la voiture sur les quais et restitution de l'espace ainsi gagné aux piétons et aux modes de déplacement doux). La première phase, livrée en janvier 2013 concernait le quai de la Fraternité, une partie du quai du Port (jusqu'à l'Hôtel de Ville) et du quai de Rive-Neuve (jusqu'à la place aux Huiles) ainsi que le réaménagement du plan d'eau sur le même périmètre

Le stationnement

La réservation d'une place de stationnement dédiée à l'usage des PMR (titulaire de la carte de stationnement pour handicapé) sur la voie publique ou tout autre lieu de stationnement ouvert au public relève de la compétence du maire¹.

Les emplacements réservés doivent respecter les dispositions techniques suivantes:

- une largeur minimale de 3,3 m²;
- une pente et un dévers transversal inférieurs à 2 %³;
- un sol non meuble et non glissant⁴.

702 places de stationnement public sur voirie PMR sont recensées à ce jour sur le réseau de voirie marseillais. Près des 2/3 disposent de la signalisation spécifique réglementaire⁵. La majorité de l'offre est concentrée sur le centre-ville.

Un travail de recensement de l'offre d'emplacements de stationnement réservé PMR a été engagé sur les communes de La Ciotat et Marignane notamment.

L'extension de ce travail à l'ensemble des communes de MPM est programmée pour 2015. MPM souhaite cartographier l'ensemble des places, afin de compléter sa base de données d'informations géographiques.

L'ÉQUIPEMENT DES TRAVERSÉES PIÉTONNES

La réglementation impose l'équipement des traversées piétonnes en feux sonores, en cas de création de traversée nouvelle ou de réaménagement. Les obligations sont précisées dans l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006.

585 traversées sont à ce jour équipées sur le territoire de MPM, dont la majorité – 88% – sur la commune de Marseille.

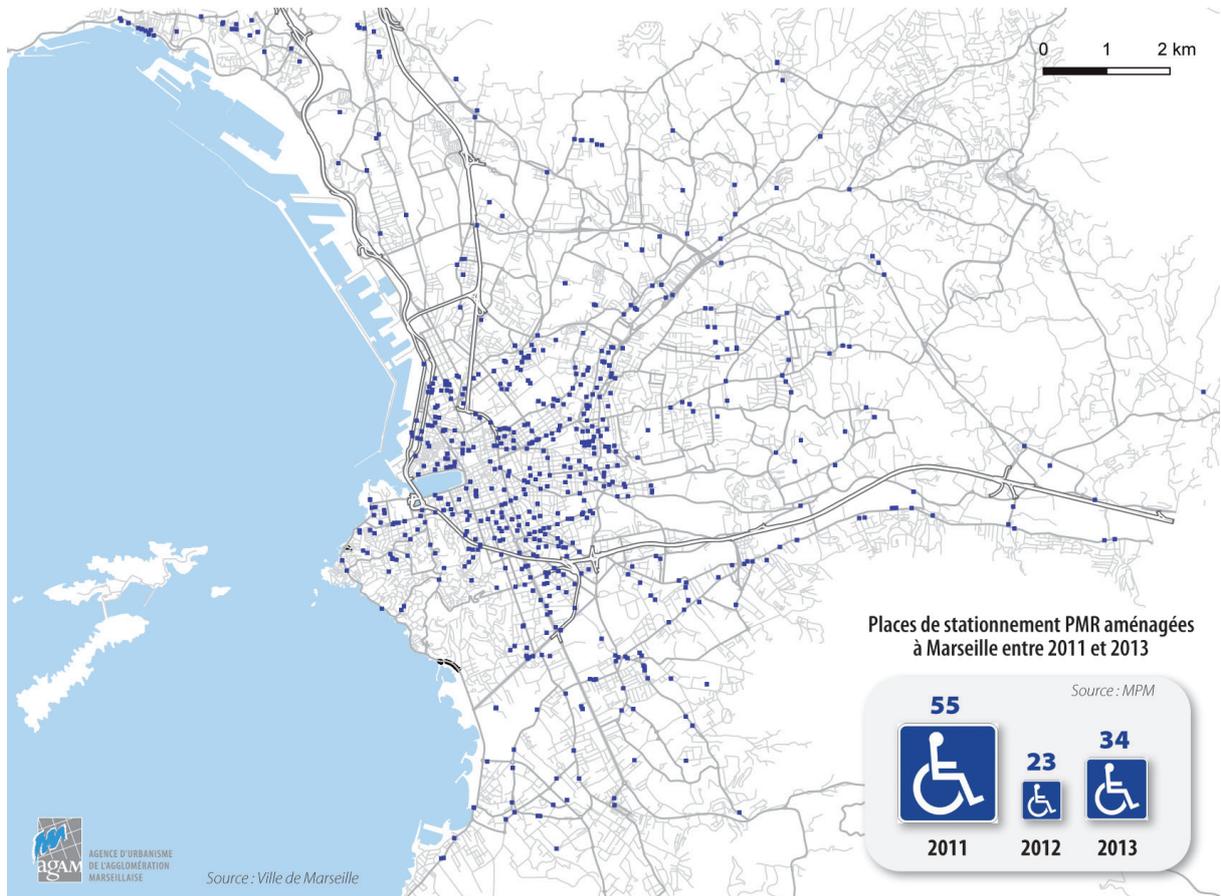
1. Article L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

2. Article 1^{er}-8° de l'arrêté du 15 janvier 2007

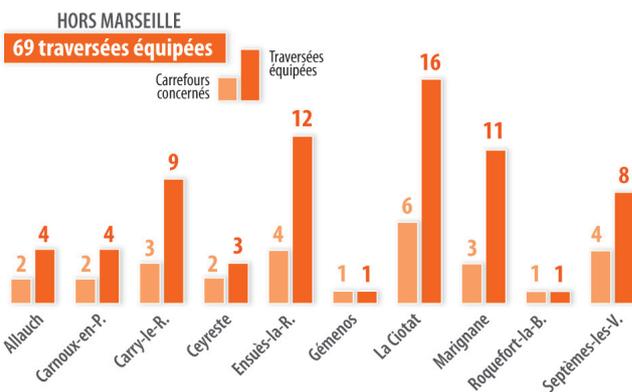
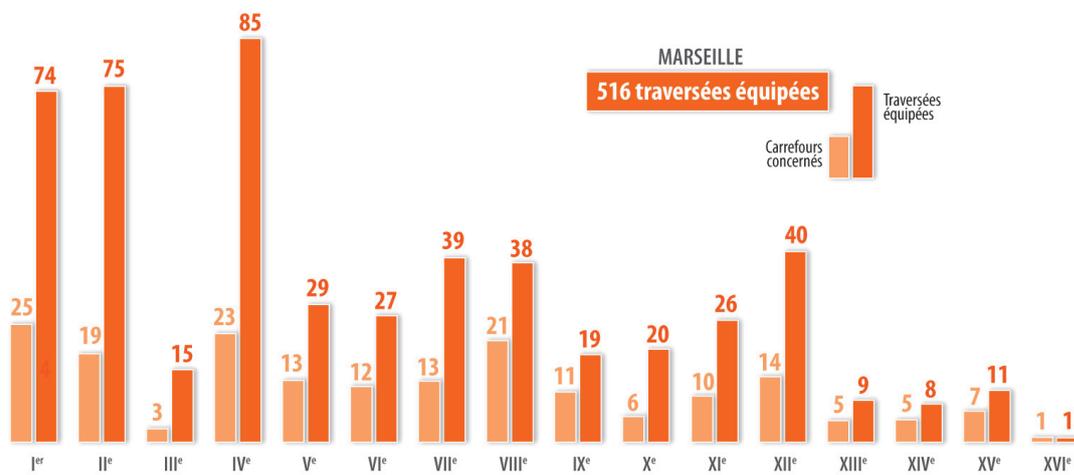
3. Article 1^{er}-8° de l'arrêté du 15 janvier 2007

4. Article 1^{er}-1° du décret n° 2006-1658

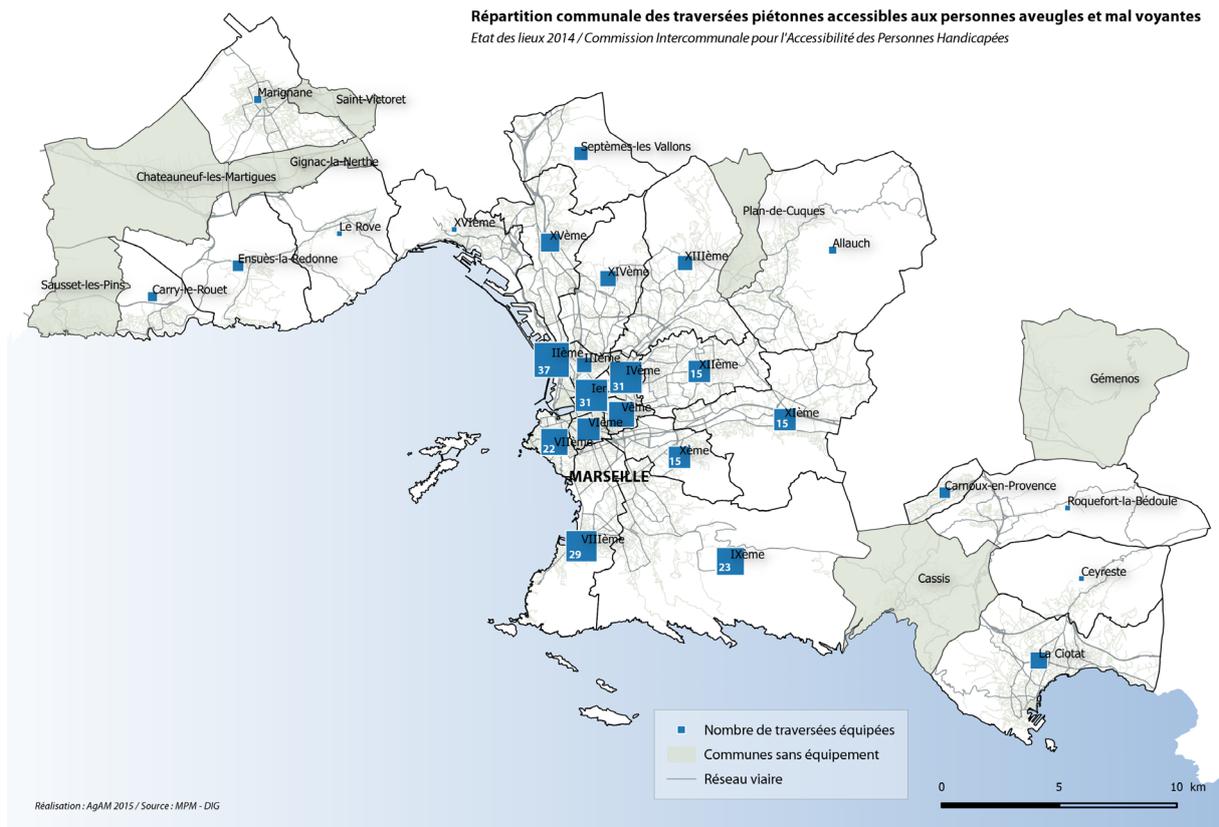
5. Pose du panneau B6d « interdiction de stationner et de s'arrêter » et du panneau M6h « sauf logo PMR »



Localisation des aires de stationnement public sur voirie PMR sur la commune de Marseille



Équipement sonore des carrefours



SYNTHÈSE

PISTES D'AMÉLIORATIONS	POINTS POSITIFS
<ul style="list-style-type: none"> ● Programmer les opérations de mise en accessibilité identifiées dans le PDU ● Dépasser la logique d'opportunité des réalisations ● Réduire les disparités territoriales existantes dans l'équipements des traversées piétonnes ● Développer un travail de recensement cartographique des places de stationnement sur les autres communes de MPM 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en accessibilité de plusieurs sections de voirie sur le territoire de MPM ● Poste budgétaire identifié pour la mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public dans le cadre du PDU révisé (2013-2023) ● Près de 600 traversées piétonnes équipées de systèmes de feux sonores ● Création de places de stationnement PMR et recensement cartographique sur la commune de Marseille

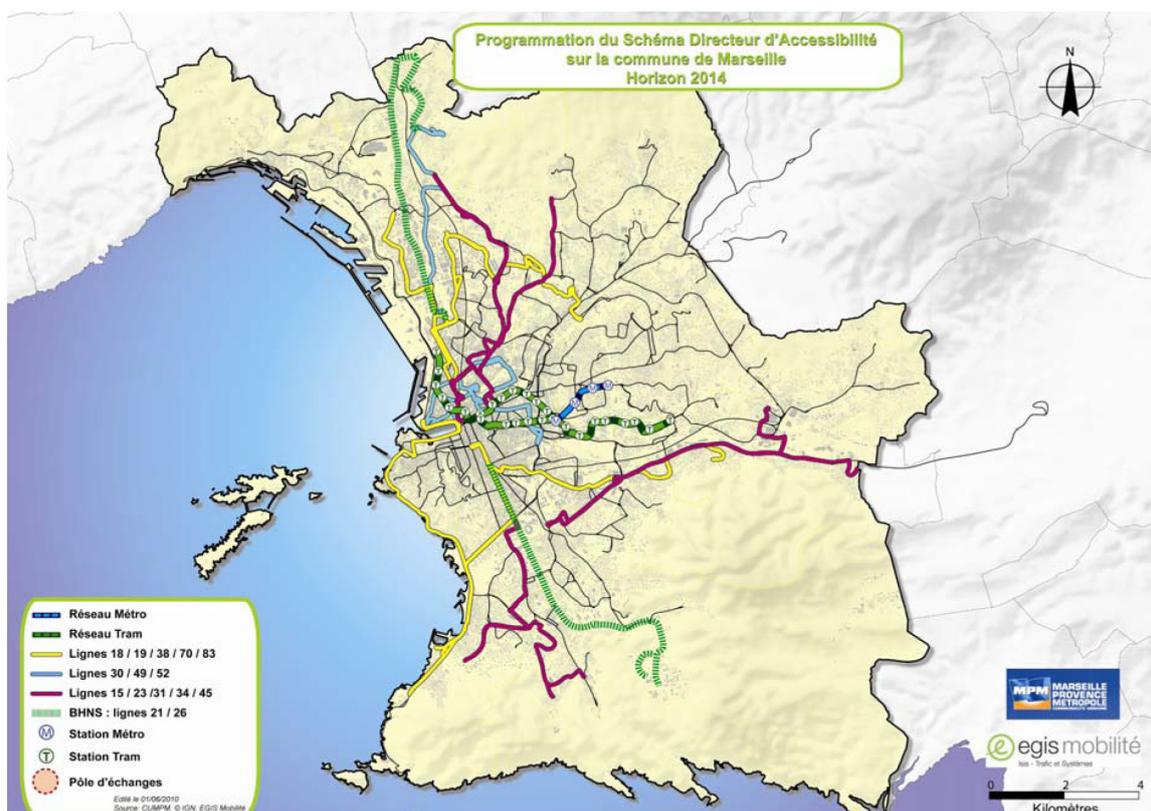
Services de transports collectifs et intermodalité

ÉTAT D'AVANCEMENT DU SDAT

Le SDAT approuvé par MPM en juin 2010 prévoit une programmation de la mise en accessibilité des réseaux de transports collectifs sur le territoire d'agglomération. Pour rappel, près de 3 000 points d'arrêt sont concernés par cette programmation (dont 2 300 sur le réseau RTM).

Un certain nombre de points d'arrêt de transports collectifs ont ainsi fait l'objet de travaux de mise en accessibilité, en conformité avec les obligations réglementaires (loi « Handicap » de 2005) et les orientations du SDAT.

Cartographie de la programmation du SDAT à horizon 2014, sur la commune de Marseille Source: (MPM – EGIS Mobilité)



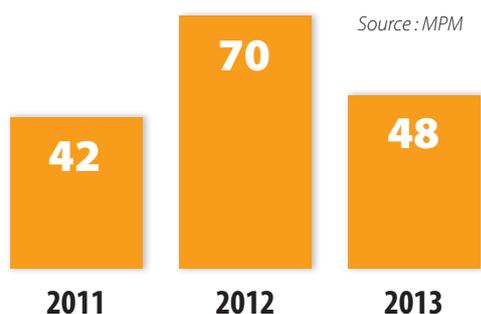
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes	15, 18, 19, 23, 31, 34, 38, 45, 70, 81, 83 Saint Charles, Réformés, Timone, Castellane, Rond Point du Prado, Malpassé, Bourse, Préfecture, Saint Just, Sainte Marguerite		14 lignes RTM + SMITEEB + CIOTABUS Et pôles d'échanges associés	23 lignes RTM + Bus des Collines + Bus des Cigales + La Marcouline Et pôles d'échanges associés	16 lignes RTM + Bus de la Côte Bleue Et pôles d'échanges associés					
Travaux	30, 49, 52	15, 18, 19, 23, 31, 34, 38, 45, 70, 81, 83 Saint Charles, Réformés, Timone, Castellane, Rond Point du Prado, Malpassé, Bourse, Préfecture, Saint Just, Sainte Marguerite			24 lignes RTM + SMITEEB + CIOTABUS + Bus des Collines + Bus des Cigales + La Marcouline Pôles d'échanges associés				29 lignes RTM + Bus de la Côte Bleue Et pôles d'échanges associés	

Programmation prévisionnelle du SDAT (2011-2020)

ÉLÉMENTS DE SUIVI DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES RÉSEAUX

Les points d'arrêts de transports collectifs

En 2013, 70 arrêts ont été traités et mis en accessibilité dans le cadre du programme d'action du SDAT, portant le total d'arrêts accessibles sur le territoire à 250, soit 10% des arrêts. La situation est très contrastée selon le mode de transport considéré. Si la totalité des arrêts de tramway et de navettes maritimes sont accessibles, la situation est bien plus contrastée concernant les réseaux du métro (13% des arrêts) ou des bus (20% sur les lignes structurantes, 4% sur les lignes classiques). Après une hausse dans les réalisations en 2012, l'année 2013 est marquée par un ralentissement de l'avancement de la mise en accessibilité des arrêts (-40% par rapport à 2012).

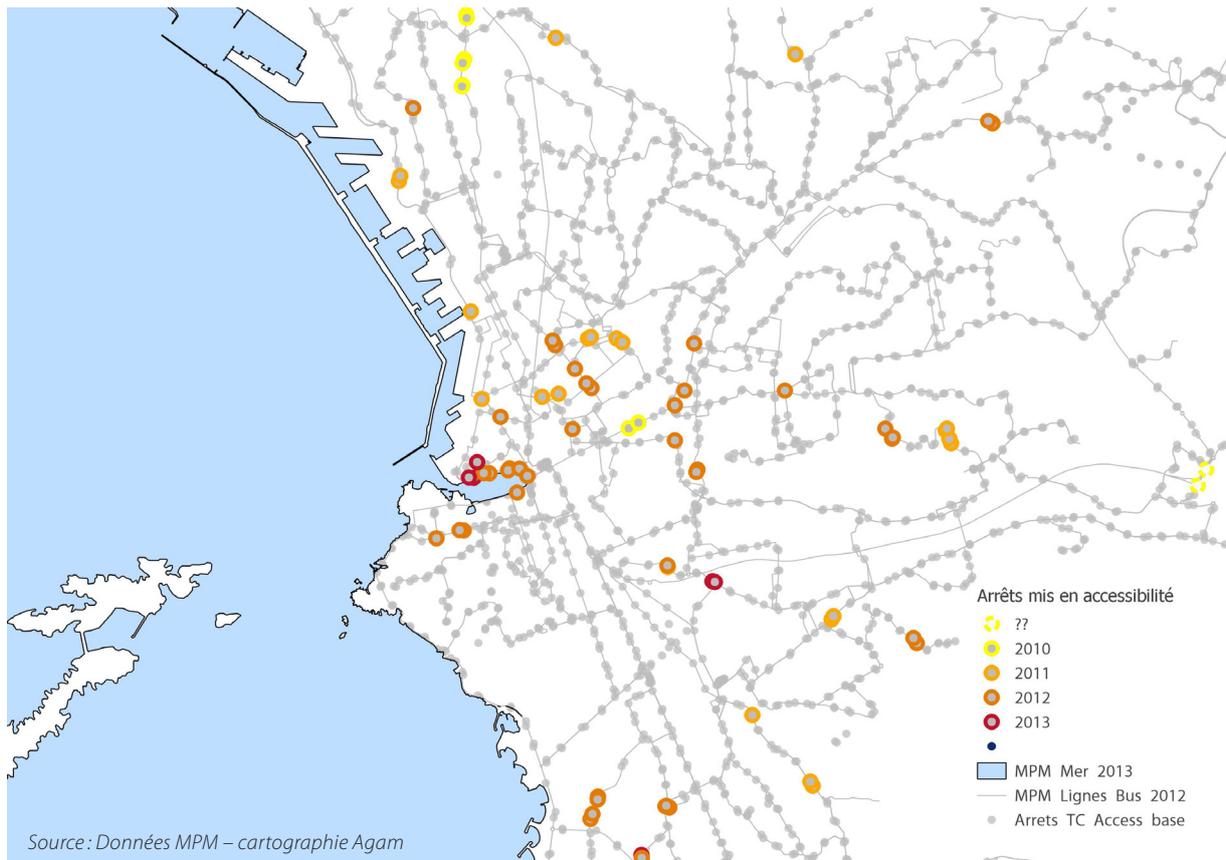


Évolution de la mise en accessibilité des arrêts

Le tableau ci-dessous présente par réseau de transports collectifs, le nombre d'arrêts accessibles en 2013.

Modes	Nombre de lignes	Nombre d'arrêts	Nb d'arrêts accessibles en 2013	Nb d'arrêts accessibles Prévisions 2015
Métro	2	60	8 --> 13% des arrêts	12 (18%)
Tramway	2	56 + 12 (extension Rome)	56 --> 100% des arrêts	68 (100%)
Lignes Bus BHNS	3	151	Travaux ou projets	env. 100 (60%)
Lignes Bus structurantes	10	550	113 --> 20% des arrêts	230 (42%)
Lignes Bus classiques	66	environ 1 600	70 --> 4% des arrêts	180 (11%)
Navettes maritimes	2	3	3 --> 100% des arrêts	3 (100%)

Tableau de synthèse des arrêts de transports accessibles sur le territoire de MPM - 2013



Arrêts TC mis en accessibilité sur la période 2010-2013 - Zoom sur le centre-ville

La constitution d'une base détaillée SIG des arrêts de bus accessibles (accessibilité ou non de l'arrêt, date de mise en accessibilité, stade étude/travaux...) est nécessaire pour assurer un suivi affiné de la mise en œuvre du SDAT.

Le projet de création de la couche métier du système d'information géographique sur la thématique « mobilité durable » devra intégrer l'ensemble des éléments sur l'accessibilité.

Zoom sur l'accessibilité du métro

L'accessibilité du métro s'analyse au travers de la chaîne constituée par chacune des étapes du parcours :

- accessibilité de la rue au quai de la station de départ ;
- accessibilité du quai à l'intérieur d'une rame de métro ;
- déplacement sécurisé pendant le parcours ;
- accessibilité de la rame au quai de la station de destination ;
- accessibilité du quai à la rue pour cette station.

Il est important de distinguer les deux niveaux de l'accessibilité :

- d'une part, l'accessibilité d'une station en tant que bâtiment classé ERP : accessibilité permettant de passer de la rue – espace extérieur à cette station – au quai, autrement dit l'infrastructure bâtie permettant l'accès à une prestation ;
- d'autre part, l'accessibilité des rames de métro : passage du quai à la rame et normes applicables à l'intérieur de la rame de métro proprement dite, autrement dit l'accessibilité de la prestation elle-même.

L'accessibilité de la station nécessite des aménagements de type infrastructure bâtie, qui s'imposent sur les constructions neuves et qui peuvent être réalisés, plus ou moins facilement, pour les stations existantes. L'accessibilité du matériel roulant est régie par des prescriptions d'aménagement devant permettre un voyage en « pleine autonomie » pour les personnes en situation de handicap – accès aux véhicules, circulation, emplacement et sécurité de déplacement pendant le trajet

effectué. L'accessibilité des rames de métro ne pourra être garantie, qu'avec le remplacement des rames actuellement en circulation. Ces rames, qui ont entre 30 et 35 ans, avaient été prévues pour une durée de vie de 30 ans. Elles sont aujourd'hui en fin de vie et d'une technologie ancienne. Les modifications nécessaires de leur structure exigeraient par conséquent des adaptations extrêmement coûteuses, compte-tenu de leur « fragilité » et de leur durée de vie résiduelle.

Leur remplacement est aujourd'hui engagé et ne saurait être différé. L'obtention des autorisations de requalification pour circuler n'est pas pour autant garanti, du fait d'un trop grand nombre de transformations à envisager : systèmes d'ouverture des portes, structure

des portes, aménagements intérieurs et abaissement de plancher.

Les aménagements de voirie associés à la mise en accessibilité des arrêts de transports collectifs

Un certain nombre d'opérations de voirie sont réalisées en lien avec la mise en accessibilité des arrêts (création de cheminements d'accès, réaménagement des abords du point d'arrêt...).

La liste détaillée des opérations sur la période 2010-2013 est consultable en annexe.

Le matériel roulant

Types de véhicules	2011	2012	2013	Prévisions 2014
Bus à plancher bas	98%	100%	100%	100%
Bus équipé de rampe UFR	76%	86%	88%	96%
Info sonore & visuelle dans les bus	16%	26%	71%	80%
Rames de tramway	100% accessibles	100% accessibles	100% accessibles	100% accessibles
Rames de métro	Non accessibles	Non accessibles	Non accessibles	Non accessibles
Navettes maritimes	100% accessibles	100% accessibles	100% accessibles	100% accessibles

LE SERVICE MOBI MÉTROPOLE

Présentation du service

Depuis avril 2011, MPM a confié à la RTM, dans le cadre de son nouveau contrat, l'exploitation de son service de transport à la demande de Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : le service Mobi Métropole.

Fonctionnant sur réservation préalable (minimum 24h à l'avance)¹, et moyennant un tarif de 2 à 3,5€ selon la (les) zone(s) concernée(s), celui-ci offre une solution

¹. Plages de fonctionnement : de 6h à 1h tous les jours sauf le 1^{er} mai



de mobilité de porte à porte, pour différents types de trajets :

- les trajets domicile/travail ;
- les trajets de loisirs ;
- et tout autre trajet à l'exclusion :
 - des transports à but thérapeutique,
 - des dessertes des écoles, collèges et lycées, prises en charge et organisées par le Département,
 - des transports spécifiques vers des établissements spécialisés ou pour leurs propres besoins (ESAT, IME, maisons de retraite, centres spécialisés, centres d'accueil de jour... en particulier ceux bénéficiant d'un prix d'une journée relevant de l'action sanitaire et sociale, compétence relevant du Département).

Mobi Métropole s'adresse à l'ensemble des individus résidant sur l'une des 18 communes de la communauté urbaine, et titulaires d'une carte d'invalidité à 80% délivrée par la MDPH.

Quelques éléments de fréquentation

Une augmentation effective de la fréquentation du service est observée entre 2011 et 2013 :

- + 31 % d'adhérents ;
- + 22 % de voyageurs transportés ;
- + 21 % de kilomètres parcourus.

Les évolutions du service

Depuis 2013, les usagers sont informés du temps de mise en relation lors de leur appel auprès de la centrale de réservation.

Plusieurs améliorations sont d'ores et déjà prévues sur l'année 2014 :

- renforcement des moyens matériels disponibles avec une augmentation du nombre de véhicules en circulation : mise en circulation de 8 fourgons supplémentaires (portant le total à 27 fourgons) ;
- envoi automatique de SMS pour aviser les clients en cas de retard supérieur à 10 minutes (test en cours sur un panel d'adhérents) et application à tous les clients avant fin 2014 ;
- mise en place de valideurs permettant l'utilisation de la carte Transpass.

SYNTHÈSE

PISTES D'AMÉLIORATIONS	POINTS POSITIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Des marges de progression encore très importantes, notamment sur la mise en accessibilité du réseau de bus urbains (seulement 4% des arrêts accessibles en 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée : un outil à saisir pour prioriser la programmation des interventions sur le réseau

Cadre bâti - Établissements recevant du public (ERP)

La Direction de pôle Patrimoine et logistique – DPPL – est chargée de piloter l’entretien et la maintenance de l’ensemble du patrimoine immobilier existant de MPM, en lien avec les directions de MPM directement en charge de leur patrimoine respectif.

Les normes réglementaires imposent la mise en accessibilité des ERP, mais également des Installations Ouvertes au Public (IOP).

ÉLÉMENTS DE SUIVI – MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP & IOP

Aucun audit d’accessibilité n’a été réalisé par la DPPL sur la période 2011-2013.

La Direction des Ports – au titre des obligations concernant ses IOP au niveau des ports de plaisance (accueil des capitaineries, sanitaires publics, stationnement) –, a identifié les travaux de mise en accessibilité à engager sur les ports de plaisance du territoire de MPM. Les opérations portent sur les ports suivants: Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Vieux-Port, Port de la Pointe-Rouge, Frioul, La Ciotat.

Le montant total des travaux identifiés a été estimé à plus d’1 million d’euros

Le détail de la programmation est consultable en annexe.

Cadre bâti – Logement

LA CONVENTION DE PARTENARIAT MPM / HANDITOIT PROVENCE

Depuis le 1^{er} octobre 2010, Marseille Provence Métropole a signé une convention de partenariat avec l'association Handitoit Provence. L'objectif est d'engager un partenariat pour développer l'offre de logements adaptés, c'est-à-dire de logements « accessibles », qui répondent aux besoins spécifiques des personnes handicapées en leur permettant d'y circuler et d'en utiliser toutes les fonctions de manière autonome. Pour cela, les partenaires se sont engagés à :

- encourager la création de logements adaptés dans le parc social comme dans le parc privé;
- favoriser le maintien à domicile pour les personnes handicapées qui le souhaitent;
- aider au recensement de l'offre de logements adaptés, en lien notamment avec la Maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône.

Dans le cadre de la délégation de compétence des aides publiques à l'habitat qui lui a été confiée par l'État, Marseille Provence Métropole associe également Handitoit Provence pour :

- le repérage des logements sociaux neufs et à la concertation avec les bailleurs pour la création d'une offre locative adaptée;
- la sensibilisation des propriétaires bailleurs privés sur les aides disponibles auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat.

ÉLÉMENTS DE SUIVI – LOGEMENT SOCIAL

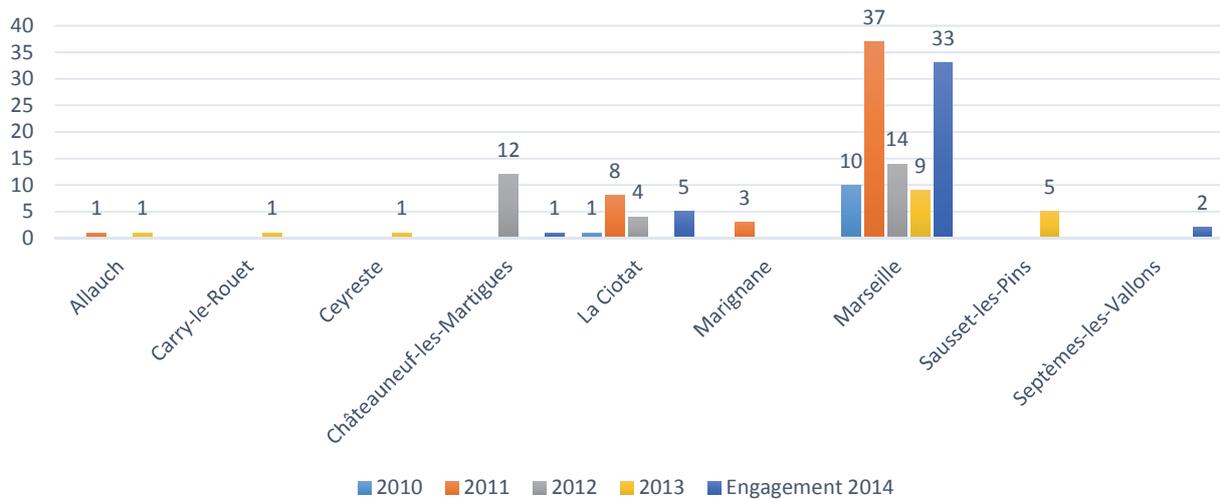
→ 14 bailleurs sociaux disposent d'une convention avec Handitoit Provence (soit 3 bailleurs supplémentaires par rapport à la situation 2011) pour produire des logements adaptés handicapés (adaptation pour personnes en fauteuil roulant selon le cahier des charges Handitoit) :

- Erilia
- Régionale de l'Habitat
- NLP
- SFHE/Arcade
- Famille et Provence
- Sogima
- 13 Habitat
- ICF
- Logis Méditerranée
- Sud Habitat
- Néolia
- 3f Immobilière
- Logirem
- Unicil

→ 17 logements adaptés ont été livrés en 2013 sur le territoire de MPM, contre 49 en 2011. La baisse de production est significative sur les deux dernières années. Une relance de la production est attendue avec 30 projets de logements accessibles et adaptés engagés sur 2014.

→ 644 ménages sont recensés dans la base de données d'Handitoit Provence comme recherchant un logement adapté sur le territoire de MPM (dont 34% de personnes seules et 39% de personnes utilisant un fauteuil roulant).

Depuis la signature de la convention d'Handitoit avec MPM, 115 ménages ont été relogés, et 107 logements neufs adaptés livrés.



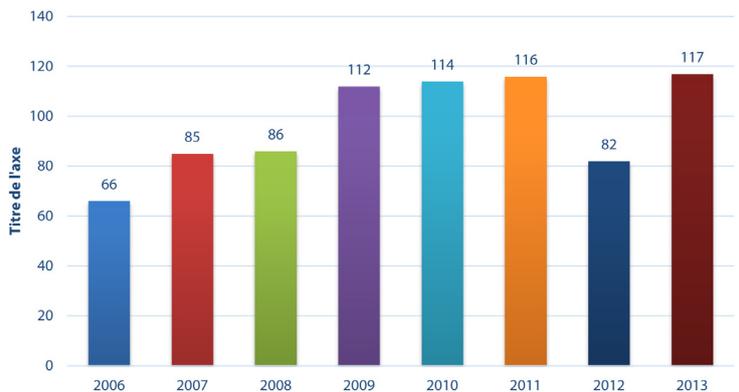
Évolution de la production de logements adaptés sur les communes de MPM

ÉLÉMENTS DE SUIVI – LOGEMENT PRIVÉ

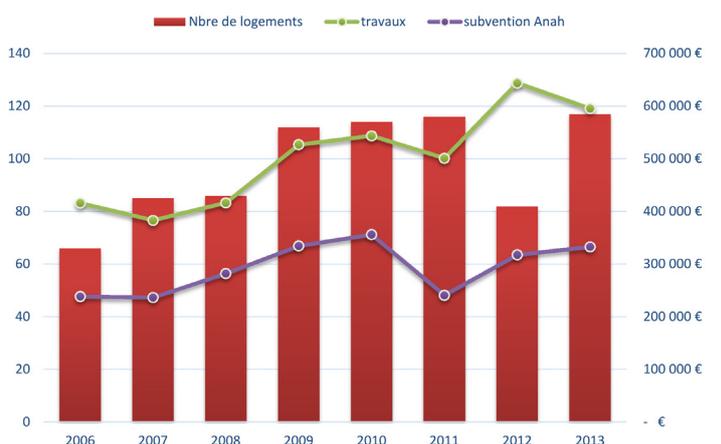
117 aides ont été accordées par l'ANAH en 2013, au titre de « l'autonomie de la personne », pour l'adaptation de logements au vieillissement et au handicap. Après une baisse importante en 2012 (-30%), l'attribution des aides est repartie à la hausse en 2013 pour dépasser légèrement le niveau de 2011 (116 aides).

Ce sont donc près de 596 000 € de travaux qui ont été réalisés en 2013 pour l'adaptation des logements, subventionnés à 56% par l'ANAH¹. Le montant moyen des travaux réalisés est de 5 000 €.

Évolution du nombre de logements concernés par les aides de l'ANAH sur MPM (handicap + maintien à domicile)



Logements concernés par les aides de l'ANAH / montant des travaux et subventions sur MPM



1. Montant total des subventions ANAH 2013 : près de 330 000 €

Ressources humaines

Après recensement au sein des directions de MPM, il est constaté que la collectivité a permis l'emploi ou le réemploi de 239 agents (soit 5,93% de taux d'emploi direct) qui relèvent de la situation précitée. Ainsi, l'obligation d'emploi n'étant pas totalement satisfaite, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole a une contribution à verser au FIPHFP d'un montant de 10729,45€ au titre de l'année 2013.

Il convient également de compléter ces données en précisant que la collectivité a effectué des dépenses auprès d'ateliers protégés pour un montant de 14 749€.

A titre indicatif, la répartition des bénéficiaires recensés s'établit comme suit:

- 113 agents titulaires devenus inaptes à leur emploi statutaire et ayant bénéficié d'aménagement temporaire ou définitif de leur poste de travail;
- 32 agents reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (ex Commission Technique d'Orientations et de Reclassement Professionnel – COTOREP);
- 94 agents bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité.

Sur les 239 agents, on compte 227 hommes et 12 femmes; la tranche d'âge principalement concernée est celle des 40-54 ans. Enfin, la catégorie C est aussi la catégorie statutaire la plus touchée par ces handicaps,

les agents étant issus pour l'essentiel des directions opérationnelles.

MPM a mis en place un dispositif d'aides destinées à faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, notamment au travers de l'amélioration de leurs conditions de travail.

Ainsi, en 2013, la collectivité a dépensé 4 200€ afin d'acquiescer des équipements individuels pour trois agents.

Conformément à l'article 3 du décret n°2006-501 du 3 mai 2006, le FIPHFP a soutenu financièrement ces actions et a remboursé à MPM la totalité des sommes engagées.

Annexes



[Annexe 1.](#) Arrêté n°13296cc /
liste des membres de la Commission

[Annexe 2.](#) Tableaux de suivi
de la mise en accessibilité
des arrêts de transports collectifs

[Annexe 3.](#) Tableau de programmation
des opérations de mise en accessibilité
des ERP / Direction des ports

ANNEXE 1



> LE PRESIDENT

Arrêté n° 13/296/CC

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'élection de Monsieur Eugène CASELLI en qualité de Président de la Communauté urbaine, le 17 avril 2008 ;
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés, rendant obligatoire la création d'une commission intercommunale d'accessibilité pour la réalisation du schéma directeur à rendre dans les trois ans suivant la promulgation de cette loi ;
- L'article L2143-3 du CGCT prévoyant la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) ;
- La délibération FAG 14/1042/CC portant création de la Commission pour l'Accessibilité aux personnes handicapées sur le territoire de Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté 11/088/CC du 27 mai 2011 désignant les membres de cette Commission et notamment les représentants des communes membres de MPM ;
- L'arrêté municipal n°1492 du 22 juillet 2013 portant désignation de Monsieur Yves LEBORGNE, Adjoint au Maire de Marignane, pour représenter le maire au sein de la CIAPH sur le territoire de Marseille Provence Métropole, en remplacement de Monsieur Robert GUIOT.

CONSIDÉRANT

- L'indisponibilité de monsieur Robert GUIOT, Adjoint au Maire, Délégué à la Sécurité Publique, représentant le Maire de la commune de Marignane au sein de la CIAPH sur le territoire de Marseille Provence Métropole ;

SIÈGE INSTITUTIONNEL
LE PHARO<
58, BD. CHARLES-LIVON
13007 MARSEILLE
PRÉSIDENTE ET
SERVICES
ADMINISTRATIFS
LES DOCKS<
ATRIUM 10.7
10, PL. DE LA JOLIETTE
13002 MARSEILLE
TELEPHONE
04 91 99 99 00
TELECOPIE
04 91 99 99 01

Reçu au Contrôle de légalité le 12 Novembre 2013

> POUR TOUTE CORRESPONDANCE : COMMUNAUTÉ URBAINE – MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

ARRETE**Article 1 :**

Monsieur Yves LE BORGNE, Adjoint au Maire, est désigné pour représenter le Maire au sein de la CIAPH sur le territoire de Marseille Provence Métropole, en remplacement de Monsieur Robert GUIOT à compter de la notification du présent arrêté, pour une durée de 6 mois à compter de la date de notification de l'arrêté municipal.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12 novembre 2013

Le Président,

Signé : Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 12 Novembre 2013

7 4



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES

SERVICE DES ASSEMBLEES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MAIRIE de MARIGNANE
Enregistré par la
sous-Préfecture d'ISTRES

22 JUIL 2013

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 1692

DOMAINE : Institutions et vie politique. Désignation de représentants

Objet : Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sur le territoire de Marseille Provence Métropole. Désignation du représentant du maire (Modifie l'arrêté du maire n°711 du 6 mai 2008)

Le Maire,

VU l'arrêté n°711 du 6 mai 2008, portant désignation de Monsieur Robert GUIOT, Adjoint au maire, délégué à la Sécurité publique, pour représenter le maire au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sur le territoire de Marseille Provence Métropole,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur Robert GUIOT pour raison de santé, pour une durée de six mois,

ARRÊTE :

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté du maire n°711 du 6 mai 2008, est modifié comme suit :

« Monsieur Yves LE BORGNE, Adjoint au Maire, est désigné pour représenter le maire au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sur le territoire de Marseille Provence Métropole, en remplacement de Monsieur Robert GUIOT, pour une durée de six mois, à compter de la notification du présent arrêté.»

Article 2 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché et publié au recueil des actes administratifs,
- Notifié à l'intéressé,
- Transmis au contrôle de légalité.

Fait à Marignane, le 18 JUIL 2013

Le Maire,
Eric Le Disses

AFFICHÉ LE : 24 JUIL 2013

NOTIFIÉ LE 24 JUIL 2013



Hôtel de Ville • B.P 110 • 13722 MARIGNANE CEDEX





DIRECTION RESSOURCES
SERVICE DES ASSEMBLEES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Marignane, le 24 juillet 2013

Monsieur Le Président de la CUMPM
Direction générale adjointe
Service Aménagement et Développement Durable
De la Direction Générale Adjointe Expertises et
Equipements d'Intérêt Communautaire
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Dossier suivi par :

Mme Jocelyne LIONTI
Tél : 04 42 31 11 32

Réf : MCB/JL/CB/ 56 / 2013.

Objet : Modification de l'arrêté du Maire n°711 du 6/05/2008.
Commission intercommunale pour l'accessibilité
aux personnes handicapées sur le territoire de MPM.

PJ : 1

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de l'Arrêté du Maire n° 1492 en date du 18 juillet 2013 modifiant l'arrêté du maire n°711 du 6 mai 2008 et concernant la désignation du représentant du Maire à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Générale des Services



Marie-Christine BEYOUT





> LE PRESIDENT

Arrêté n° 11/088/CC

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'élection de Monsieur Eugène CASELLI en qualité de Président de la Communauté Urbaine, le 17 avril 2008 ;
- La loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, rendant obligatoire la création d'une commission intercommunale d'accessibilité pour la réalisation du schéma directeur à rendre dans les trois ans suivant la promulgation de cette loi ;
- La délibération FAG 14/1042/CC portant création de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées sur le territoire de Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté 08/318 CC du 16 octobre 2008 ;

CONSIDÉRANT

SIEGE INSTITUTIONNEL
LE PHARO<
58, BD. CHARLES-LIVON
13007 MARSEILLE
PRÉSIDENTE ET
SERVICES
ADMINISTRATIFS
LES DOCKS<
ATRIUM 10.7
10, PL. DE LA JOLIETTE
13002 MARSEILLE
TELEPHONE
04 91 99 99 00
TELECOPIE
04 91 99 99 01

- Qu'outre son Président, la commission doit compter dix-huit membres, représentant chacun une commune de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dix membres choisis parmi les associations représentatives des différents types de handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs ou psychiques et deux membres, représentant les associations d'usagers,
- Qu'il convient de désigner les différents membres participant à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées,

Reçu au Contrôle de légalité le 27 Mai 2011

> POUR TOUTE CORRESPONDANCE : COMMUNAUTÉ URBAINE - MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

ARRETE**Article 1 :**

L'arrêté 08/318/CC du 16 octobre 2008 est abrogé.

Article 2 :

Monsieur Didier GARNIER est désigné pour me représenter au sein de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Article 3 :

Madame MONS Victoria est désignée pour représenter la Commune d'ALLAUCH.
Monsieur AMBROSINO Michel est désigné pour représenter la Commune de CARNOUX EN PROVENCE.
Monsieur TAVERA René est désigné pour représenter la Commune de CARRY LE ROUET.
Madame MAZEROLLE Martine est désignée pour représenter la Commune de CASSIS.
Monsieur ANDROVER Jean est désigné pour représenter la Commune de CEYRESTE.
Madame BRAËMS Véronique est désignée pour représenter la Commune de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Madame MATTEI Martine est désignée pour représenter la Commune d'ENSUES LA REDONNE
Monsieur ULIVIERI Jean-Paul est désigné pour représenter la Commune de GEMENOS.
Madame MAHIEU Jacqueline est désignée pour représenter la Commune de GIGNAC LA NERTHE.
Madame BUTLIN Marie est désignée pour représenter la Commune de LA CIOTAT.
Monsieur GUISSANI Gérard est désigné pour représenter la Commune du ROVE.
Monsieur GUIOT Robert est désigné pour représenter la Commune de MARIGNANE.
Monsieur PADOVANI Patrick est désigné pour représenter la Commune de MARSEILLE.
Madame GAYDA Françoise est désignée pour représenter la Commune de PLAN DE CUQUES.
Madame BALOCCO Mireille est désignée pour représenter la Commune de ROQUEFORT LA BEDOULE.
Monsieur TORNOR Claude est désigné pour représenter la Commune de SAINT VICTORET.
Monsieur VENTRE Stéphane est désigné pour représenter la Commune de SAUSSET LES PINS.
Monsieur MELIS Arthur est désigné pour représenter la Commune de SEPTEMES LES VALLONS.

Article 4 :

Est désigné un membre représentant pour chacune des associations énumérées ci-dessous :

- L'Association des Paralysés de France (APF) et l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés (ARAIMC) sont désignées comme représentantes des handicaps physiques.
- L'Association Retina France, l'Association Les Cannes Blanches, l'Association Visuel – Langue des Signes et l'Association Surdi 13 sont désignées comme représentantes des handicaps sensoriels.
- L'Association La Chrysalide et l'Association Groupe d'Etudes pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de Trisomie 21 (GEIST 21) sont désignées comme représentantes des handicaps mentaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 Mai 2011

- La Fédération Nationale des Associations de Patients et d'ex Patients en Psychiatrie (FNAP PSY) est désignée comme représentante des handicaps psychiques.
- L'Association Coordination des intervenants auprès des personnes souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques (Coridys) est désignée comme représentante des handicaps cognitifs.
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et l'Association de Coordination, de Loisirs et d'Accueil pour les Personnes Agées (ACLAP) sont désignées comme représentantes des usagers.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le

Le Président,

Signé : Eugène CASELLI

ANNEXE 2

**INFORMATION Projets entre DAEP-Circulation & DMOD
Aménagements Réalisés**

Date de mise à jour : 18/01/2013

N° Dossier	Nom du Projet	Année des travaux	Commune	Arondissement	Nature des Travaux	Voies concernées	Nom des arrêts de bus concernés & Mobilier (AB ou Poteau)	Nb d'arrêts traités en accessibilité				
								2010	2011	2012	2013	2014
1	Libération	2006	M	1	Requalification du Bd	Av Libération	Liberation Saint Vincent de Paul (Banlieue) - AB	0				
2	Valentine	??	M	11	Aménagements abords IKEA	Av de la Sablière	Valère La Favelle (Banlieue) - AB	0				
3	Mise en accessibilité Ligne 30	2011	M	15	SDAT	Voies sur le parcours de la ligne 30	Résidence les Borés (A) - 1 AB L'Hermilage Jean Moulin - (AR) - 2 P Les Angéolides (AR) - 2 P Traverse du Gimésire (AR) - 2 P Traverse de l'Oasis (AR) - 2 P Parc Blanchard (AR) - 2 P Zi Delorme (AR) - 1 P + 1 AB	12	2			
4	Guibal - La Friche	2011	M	3	Prologation de ligne, réaménagement d'arrêts existants et création de nouveaux arrêts	Rues Guibal, Clovis Hugues, Bernard et Jobin	Guibal Caragnac (AR) - 2P Romain Clovis Hugues (Banlieue) - P Belle de Mai - Banlieue - P Belle de Mai La Friche (Banlieue T) - AB (AB - arrêt de passage L49 Banlieue - P traité à cette occasion)		6			
5	Clovis Hugues	2011	M	3	Aménagement d'un quai PMR	Rue Clovis Hugues	Clovis Hugues (R) - P		1			
6	Rue Honorat	2012	M	3	Création d'un contresens cyclable	Rue Honorat	Honorat - P (nouvel arrêt)			1		
7	Bd Bouyala d'Arnaud	2011	M	12	Sécurisation de voirie	Bd Bouyala d'Arnaud	Beside Casaux - AR - 2 P Beside Besse - AR - AB + P		4			
8	Bd des Libérateurs	2011	M	12	Aménagement de voirie	Entre traverse caillots et traverse la Martine	Pas de nom d'arrêt scolaire qui n'apparaît pas sur le tracé de ligne - P		1			
9	La Solitude	2010	M	11	Réduction de la ligne 40 et création du Terminus	Bd de la Millière	Millière la Solitude (Ville) - AB	1				
10	Floralia	2011	M	9	Prologation de ligne, réaménagement d'arrêts existants et création de nouveaux arrêts	Rue Floralia	Floralia Rimet (Banlieue) - P Floralia Les Mées (Ville) - AB Floralia (AR) - P+AB Floralia Roy d'Espérance (AR) - P+AB			6		
11	Léon Meysserel	2011	M	12	Aménagement de stationnement en épi	Bd L.Meissnerel	Léon Meissnerel - P (Attention non PMR)	0	0			
12	Ste Marguerite - Vert Pré	2011	M	9	Aménagement d'un quai en accessibilité	135, Bd Ste Marguerite	Ste Marguerite Vauclair (Ville) - AB	0	1			
13	Auchan Drive	2011	M	10	Aménagement des abords	Bd Romain Rolland	Romain Rolland (A) - 1 P et (R) - 1 AB	0	2			
14	Rue Paul Coxe	2011	M	14	Aménagement de voirie	Intersection Coxe / Bolivar	Coxe Marie d'Arnaud - AB	0	1			
15	Gare Provisoire RTM - RPP - Enceinte projet Gd Stade	2011	M	8	Déplacement d'arrêts pour libérer emprise projet Gd Stade	Contre-allée Paris Vélodrome	3 Terminus concernés - 3 AB	0	3			
16	Les Fourques	2011	M	Chtrf	Requalification de la voie	Av Anciens Combattants	Les Fourques (AR) - 2 AB	0	2			
17	Chemin du Rouet	2012	M	Cary	Demande mairie implantation AB	Av Gassin	AB	0				
18	Promenade E.Légier - Le Jaill	2011	M	Chtrf	Aménagement du bord de l'Étang	Pr. E.Légier	Ligne hors Marseille : 4 arrêts - 4 P La Gallette - Centre aéré - Poste secours - Club Hippique	0	0	0		
19	Place Joliette	2011	M	2	Demande LS implantation AB	Pl Joliette	Joliette - AB	0	1			
20	St Mitre Village		M	13	Réaménagement	Chemin de St Mitre à Four de Buze	St Mitre Village (Direct) - Bataillon - P	0	1			
21	Bd du Littoral Nord	2011	M	2	Aménagement Abords du Silo Euroméditerranée	Bd Littoral	Le Silo (R) - AB	0	1			
22	Centre Hospitalier LaCiotat	2011	HM	LC	Aménagements abords Hospital	Bd Lamartine	Hôpital (Ville) - AB	0	1			
23	Toulon / Menpentit (Hébert)	2011	M	10	Sécurisation de voirie	160, av. Menpentit	Toulon Hébert (A) - AB	0	1			
24	Porte d'Aix - A7 Leclerc	2011	M	3	Aménagement entrée de ville, fin d'autoroute A7 Euroméditerranée	Av Gal Leclerc et rue du Racati	Mairie Ravat (Ville) - P Avallon - Navette plus (030712) Faculté St Charles (Banlieue) - AB	0	1			
25	Parking Gare Sausset	2011	HM	Sausset	Aménagement DIFRA	Chemin du Brulôt	Quai et arrêt en passage - AB	0	1			
26	Navette Maritime Port Pte Rouge	2011	M	10	Accès à l'embarquement	Quai du Port de la Pte Rouge	Aménagement du quai d'embarquement et des accès depuis les arrêts de bus	0		0		
27	Bd du Cabot	2011	M	9	Aménagement du noyau villageois	Bd Cabot, au niv. de la place	Le Cabot (AR) - SAB	0	2			
28	Avenue Pasteur	2011	HM	PldCq	Création d'un giratoire	Avenue Pasteur (intersecté avec rue des Vidarés)	Les Viridaris (AR) - P+AB	0	1			
29	Bd du Littoral Nord - Arenc Mirabeau	2011	M	2	Aménagement de voirie Euroméditerranée	Bd Littoral au droit du Mirabeau 1, avant tour CMA	Arenc Mirabeau (A) - AB	0	1			
30	Parking Chemin Ruisseau Mirabeau	2011	M	16	Aménagement paysager d'un parking public	Chemin Ruisseau Mirabeau	Gimésire (Ville) - AB	0		1		
31	Parking Clos Bey - DPJ	2012	M	8	Création d'un parking	Av. Clos Bey à proximité Rue Calletongue	Pas d'arrêt concerné mais demande DICirc si besoin de création Question posée le 02/11 à RTM	0				
32	Haïfa	2012	M	9	Réaménagement arrêt côté MAC et création d'une traversée piétonne	Avenue Haïfa	Haïfa-M.Louise (Ville) - AB	0		1		
33	Pointe Rouge - Modif Trame Circulatoire	2012	M	9	Réorganisation de la circulation avec création d'un sens unique circulaire au niveau du port	Odessa - Madrague Montredon - Amphyrithé	Pas d'incidence sur Arrêts de bus	0				
34	Programme Immo Beau Rivage David	2012	M	8	Aménagement avant rétrocession de parcelle pour création d'un couloir de bus	Promenade Mendes France	Aucun mais voie bus réservée à créer à terme	0				
35	Allée des Pins	??	M	9	Demande Mairie de réimplanter ligne Bus 46 alors que déviation et aménagements en csq par Voirie (sans arrêts de bus)		A voir avec LS fin 2012					
36	Avenue de Bertagne		HM	Gémence	Coussins Bertinés et arrêt de bus (??)	Av Pic de Bertagne	TAD seulement pour MPM Eventuellement arrêt CAPAE	0				
37	Chantepedrix	2012	M	10	Aménagement de voirie	54, traverse Chantepedrix	Château St Loup (Ville) - AB Château St Loup (Banlieue) - P	0		2		
38	Bd Sakakini	2012	M	5	Aménagement d'un arrêt de dépôt	Bd Sakakini	Sakakini Chate - P => AB	0		1		
39	SDAT 49	2011	M	3	Aménagement d'un arrêt	Rue Clovis Hugues	Clovis Hugues (R) - P	0	1			
40	Beaumettes Beauvallon	2012	M	9	Aménagement d'un quai avancé, traité en accessibilité	Chemin Vicinal de Morgiou	Beaumettes Beauvallon (Banlieue) - P	0	0	1		
41	Ste Anne	2012	M	8	Aménagement de voirie	Av de Mazargues	Ste Anne (AR) - 2 P	0		2		
42	Bd Barra - Place des Héros	2012	M	13	Aménagement PI Héros en 4 phases	Bd Barra (traité en fév 2012)	Château Giombart (AR) - 2 P	0		2		

Dossier N°	Nom du Projet	Année des Travaux	Commune	Arondissement	Nature des Travaux	Voies concernées	Nom des arrêts de bus concernés & Mobilier (AB ou Poteau)	Nb d'arrêts traités en accessibilité 2010	Nb d'arrêts traités en accessibilité 2011	Nb d'arrêts traités en accessibilité 2012	Nb d'arrêts traités en accessibilité 2013	Nb d'arrêts traités en accessibilité 2014
43	Avenue Chartreux	2012	M	4	Aménagement de quais avancés aux normes PMR	Avenue des Chartreux	St-Chartreux (R) - AB Chartreux - Pt Roche (R) - P	0		2		
44	Lycée Fourragère	2012	M	??	Implantation d'un arrêt pour desservir le Lycée avec Métro Fourragère	Rue Gaston de Flotte	Lycée de la Fourragère					
45	Rue Bénédict	2012	M	4	Aménagements : Plateau traversant et quai de bus	Rue Bénédict	Rue Bénédict (AR) - 2 P 1 quai non PMR trop étroit	0		1		
46	Bd Gavotty -	2012	M	12	Passage du Bd Gavotty en sens unique et déviation ligne sur rue Charlotte	Bd Gavotty (angle rue Rougier)	Suppression Charlotte-Gareville - P Report arrêt : Elbert Rougier (R) - P Création 2 arrêts Gavotty Gillet (A) - P Gareville Gavotty (A) - P					
47	Grotte Roland	2012	M	8	Extension du trottoir devant la nouvelle résidence et extension du stationnement en face.	Avenue de la Madrague de Montredon	Grotte Roland (Retour) - AB => P					
48	Croix Rouge Eglise (Rés.Villebourg)	2012	M	13	Aménagement en sortie d'une résidence et sécurisation traversée piétonne	Avenue de la Croix Rouge	La Croix Rouge Eglise (AR) - AB/P			2		
49	Place Cartaihaç	2012	M	8	Piétonisat' Place + Elargissat trottoir	Av Ciot Bey/ Place Cartaihaç	CiotBey Liéou (Ville) - 1 AB	0		1		
50	Bd Barra	2012	M	13	Aménagt trottoirs (sécurité piétons) + Réduction de vitesse + création Arrêts de bus	Bd Barra entre Village Ch.Gombert + Rue de la Grève	Bara-Val de Gray - 2 P (Création 2 arrêts)	0		2		
51	Boulevard National	2012	M	3	Requalification de voirie	Entre tunnel SNCF et rue Loubon	National Loubon (AR) - AB + P National Belle de Mai (Ville) - AB + P National Goubal (AR) - 2 AB	0		6		
52	Rue Guibal Pole Média	2012	M	3	Requalification Voirie avec création de stationnement	Rue Guibal	Pôle Media (Ville) - AB Arrêt de nuit S22 (R) - P Belle de Mai La Friche (R) - P	0		3		
53	Magdelon	2012	M	9	Aménagement stationnement en alternat - Création d'un quai bus avancé pour sécuriser	Rue Denis Magdelon	Robespierre (Ville) - P	0		1		
54	La Millière	2012	M	11	Création d'un trottoir et reprise de l'arrêt (sens ville juste avant Archéma)	Bd de la Millière Ch de la Millière à St Menet	La Millière (Retour) - AB	0		1		
55	Place des Abattoirs - Mosquée de Marseille	2012	M	15	Aménagement de la place des Abattoirs	Ch de la Madragueville	Mes Abattoirs (A) - 1 P	0		1		
56	Avenue de Toulon - Ecoles	2012	M	10	Création quai avancé et réduction du stationnement anarchique	Avenue de Toulon (au niveau de la rue Brandis)	Toulon Hébert (Ville) - P	0		1		
57	Traverse de Rabat	2012	M	9	Aménagement pour réduire la vitesse de circulation - aménat' et sécurisat' du quai de bus	Travers de Rabat (face à la crèche)	Rabat Saigneute (A) - P	0		1		
58	Résidence Valvert	2012	M	10	Amélioration de la sécurité et du confort des arrêts de bus	Avenue Fourragère	Résidence Valvert (A) - AB	0		2		
59	Montaigne/Alpes	2012	M	12	Cadre restructuration Fourragère - Elargissement trottoir	53 Des Alpes Rue Montaigne	St Barnabé La Croix (A) - P	0		1		
60	Avenue des Chartreux Bis (Ecoles)	2012	M	4	Continuité	Avenue des Chartreux	Chartreux Ecoles (A) - P			1		
61	Léon Lachamp Vallon de Vaufrèges	2012	M	9	Reprise de voirie	Av Léon Lachamp depuis RP Luminy vers Vallon de Vaufrèges	Luminy Vaufrèges (AR) - 2P Nom Arrêt ?? À préciser (AR) - 2P Grands Pins (AR) - 2 P			6		
62	Sébastienopoli Sedan SDAT 52	2012	M	5	Mise aux normes arrêts de bus	Place Sébastopoli Rue Georges Rue Sedan	Place Sébastopoli (R) - P Place Sébastopoli (A) - P => AB Georges Sébastopoli (A) - P			2		
63	Bd Littoral	2012	M	2	Création d'arrêts	Bd Littoral	Le Siro (R) - AB Hangar J1 (AR) - P + AB Major (AR) - P + AB		1	5		
64	Caisserie - Bargemond	2012	M	2	Reconduction d'arrêts	Rue Caisserie	Hotel Dieu - Bargemond (AR) - 2P			2		
65	Place du 4 Septembre	2012	M	7	Requalification de la place	Place du 4 Septembre	Place du 4 Sept. (A) - AB			1		
66	Avenue de la Corse	2012	M	7	Reconduction d'arrêts	Avenue de la Corse	Corse d'Aurville (AR) - 2P			1		
67	Vieux Port	2012	M	1	1/2 piétonisation du Vieux Port	Vieux Port	Place aux Hules (R) - P Métro Vieux Port - (AR) - 20 Gabriel Peri (AR) - 20 Hotel de Ville (AR) - 20 Quai du Port (AR) - AB + P Capitaine (A) - AB			10		
68	Aménagement L82	2012	M	2	Créat'/Aménagt	Bd des Dames	Hangar J1 (R) - P Dames Schuman (A) - P Dames République (A) - P			3		
69	Boulevard de la Liberté 284 Bd du Redon (La Gouffonne)	2012	M	1	Repositionnement arrêt Bd d'Athènes	Bd de la Liberté	Liberte Lafayette (A) - P			1		
70	284 Bd du Redon (La Gouffonne)	2012	M	9	Création de plateaux traversants et d'un quai avancé	270. Bd du Redon	La Gouffonne (A) - P	0		1		
75	Place de Lenche	2012	M	2	Aménagement place + Accessibilité Arrêt 49	Rue Caisserie	Place de Lenche (Banlieue-St Charles) - P	0			1	
77	Quartier Fourniers	2012	HM	Rqft	Mise en sécurité des abords du quartier des Fourniers	Route de Cassis	Les Fourniers (AR) - 2 P			2		
78	Bd Padouane	2013	M	15	Reprise des stationnements, amélioration de leur protection au niveau des carrefours, création de quai avancés - éventuellement création de pistes cyclables	Bd de la Padouane	Aygallades Village (AR) - PIAB HLM Les Aygalades (AR) - PIAB	0		4		
79	Place Pomge - Capelette	2012	M	10	Création d'une place au niveau de la palmeraie	Bd de la Capelette Bd Fernand Bonneltoy	Capelette la Poste (AR) - AB/P	0			2	
82	Place Joliette	2012	M	2	Réaménagt Place Euroméditerranée	Place Joliette	Place de la Joliette (4 arrêts dt 1T) - 2 AB + 2P			4		
131	Haifa 2013	2013	M	8	Repositionnement d'un quai de bus	Bd Haifa	Haifa Marie-Louise (A) - AB				1	
155	Zac Joliette - Abords Hopital (Ruffi / Salengro)	2013	M	2	Aménagement des abords de l'Hopital	Rue Salengro	Hopital Européen (A) - AB	0			1	
164	Transformateur	2013	M	PldCq	Remplacement AB maçonné par AB JCD	Av Pasteur	Transformateur (R) - AB					
165	PEM Bougainville	1905	M	15	Réaménagement gare par RTM	Gare Bougainville	Changement de tous les AB mais pas de reprise PMR des quais					
167	Salengro Hopital Européen	2013	M	3	Aménagement immédiat Abords Hopital	Av Salengro	Hopital Européen (A) - AB				1	
183	Terminus Cantini	2013	M	6	Réaménagement pôle Cantini	Av de Cantini	Métro Castellane				0	
184	Lycée Fourragère	2012	M	??	Implantation d'un arrêt pour desservir le Lycée avec Métro Fourragère	Rue Gaston de Flotte	Lycée de la Fourragère					
186	Terminus Luminy 2013	2013	M	9	Implantation de potelets antistationnement suite à la création quais terminus ART 21	Av de Luminy	Terminus (AR) Luminy					
192	Contre-Allée Lesseps	2013	M	15	Reprise de chaussée + pose MAS + sécurisation	Contre-allée Av de Lesseps						

INFORMATION Projets entre DAEP-Circulation & DMOD

Aménagements en cours.

Date de mise à jour :

N° Dossier	Nom du Projet	Année des travaux	Commune	Arondissement	Nature des Travaux	Voies concernées	Nom des arrêts de bus concernés & Mobilier (AB ou Poteau)	Nb d'arrêts traités en accessibilité				
								2010	2011	2012	2013	2014
71	Camille Pelletan Sud	2012	M	3	Requalification Pelletan Sud Euroméditerranée	De la place Jules Guesde à la place Marceau	Pelletan Montolieu (Banlieue) - P Place J Guesde (Ville) - AB	0			2	
72	Bd des Caillois (1)	2012	M	12	Mise en sécurité Ecole du Sacré Coeur - CRF et des cheminements piétons (partie Nord de la voirie) - avec création d'un plateau au niv CRF	Av Caillois au niveau Rue St Jean du Désert	Caillois Monette (R vers CU Caillois) - AB Caillois Fort Fouque (R) - P (Quai Caillois Monette A - P ne sera pas traité car trop prêt plateau traversant créé dans aménag CRF)	0				
73	Place Pélabon	2012	M	13	Requalification de la place Pélabon	Avenue de St Jérôme	Saint Jérôme Pélabon (A) - AB	0				
74	La Poste - La Fouragère -	2012	M	12	Mise en sécurité Av Fouragère	Avenue Fouragère	Résidence Vaivent - AB Le Vendôme - AB					
76												
77	Quartier Fourniers	2012	HM	Rqft	Mise en sécurité des abords du quartier des Fourniers	Route de Cassis	Les Fourniers (AIR) - 2 P			2		
80	Aménagement Place Goudard	2013	M	14	Aménagement de la placette - L'arrêt de Bus avec cheminement piéton sera traité par BHNS	Avenue de St Louis	Saint Louis (A) - AB Futur Arrêt BHNS : St Louis Goudard	0		1		
81	Sedan Chave SDAT 52	2013	M	5	Mise aux normes arrêts de bus	Place Sébastopol Rue Georges Rue Sedan	Georges Verdun (R) - 2 P Sedan Chave (R) - 2 P	0		4		
83	Boulevard du Littoral	2012	HM	La Ciotat	Requalification du Bd	Bd Psdt Wilson Bd Anatole France Bd G.Clemenceau	Gare Routière - AB L'Eden - AB Le Lido - AB			3		
84	Av 8 mai 45 - Section Nord	2013	HM	Septèmes	Projet CG13 - MPM Réaménagement de la voirie, élargissement trottoirs et mise en sécurité	Av du 08 mai 45 (au dessus de la rue Pic de l'Etoile)	Réimplantation des arrêts provisoirement (AB) : Notre Dame Fassano (A/R) : Mars - P (121 - sens banlieue) - AB (122 - sens Marseille) Rougère (A/R) : Mai - P (121 - sens banlieue) - AB (122 - sens Marseille)	0				
86	Chutes Lavie	2013	M	4	Reaménagement et sécurisation du RP	Avenue des Chutes Lavie	Guigou (A) - P L'arrêt retour hors projet sera traité ultérieurement				1	
100	Carrefour du Redon (CG13)	2011 2013	M	9	Aménagement du carrefour par CG13	Intersection Rte L.Lachamp et Bd Redon	Lotissement Valmont (A/R) - ?? Le Redon (A/R) - ?? Le Redon Lachamp (R) - P Luminy Lachamp (A/R) - AB	0	1	??	??	

INFORMATION Projets entre DAEP-Circulation & DMOD

Projets en Etude.

Date de mise à jour :

Dossier N°	Nom du Projet	Année des travaux	Commune	Arondissement	Nature des Travaux	Voies concernées	Nom des arrêts de bus concernés & Mobilier (AB ou Poteau)	Nb d'arrêts traités en accessibilité				
								2010	2011	2012	2013	2014
76	PEM Rond Point Prado	2014	M	8	Réaménagement de la gare définitive suite aux travaux TPS	Contre-allée Michelet	-					
87	Institut Paoli Calmettes	2012	M	9	Travaux d'extension de l'Hopital	Bd Ste Marguerite	Hopital Salvator (Banlieue) - P	0			1	
88	Draio Del Mar	2013	HM	Carry	Projet DEA (PR)	Av Draio del Mar	AB	0				
89	Avenue Ansaldi	2012	M	14	Projet ANRU Les Flamands - Requalif voirie CG13	RD4 (av Ansaldi)	Les Flamands (Banlieue) - P La Busserine (Banlieue) - P	0				
90	Nicolas Copernic - Voir si réalisation ??	2012	M	13	Création d'arrêts	Avenue Nicolas Copernic	Nouveaux arrêts - 2 P	0				
91	Av 8 mai 45 - Centre ville	2013	HM	Septèmes	Projet CG13 ?? Réaménagement de la voirie, élargissement trottoirs et mise en sécurité	Av du 08 mai 45	Réimplantation d'un arrêt déplacé provisoirement (AB) : Notre Dame Limite (A/R) : - AB (121 - sens banlieue) - P (122 - sens Marseille)	0				
92	Pelletan Nord Strasbourg-Roussel	2013	M	3	Requalification de voirie de quartier Euroméditerranée	De la place Marceau à la place Roussel	Place de Stbg (A/R) - 3 AB Pelletan St Lazare (Banlieue) - AB	0				
94	Chemin du Littoral	2014	M	2	Requalificat° CG13	Chemin du Littoral	16 arrêts concernés (A/R) - 7 AB + 9 P	0				
95	RD4 - Ansaldi/Chatelier	??	M	13	Requalificat° CG13	RD4, de la rue du Chatelier à l'av.A.Ansaldi	20 à 24 arrêts impactés par le tracé - A préciser	0				
96	Château de la Buzine	2012	M	11	Aménagt du parvis et création d'Arrêt/Terminus	Traverse de la Buzine	Château de la Buzine (A/R) - 2P	0				
97	Tr. de la Trévaresse	2012	M	12	Ralentisseurs + SDAT	Tr. De la Trévaresse	Trévaresse Cité Jardin (A/R) - 2 P	0				
98	Noyau Villageois Les Goudes	??	M	8	Aménagement de voirie	Bd A.Delabré	3 arrêts : Les Goudes (Banlieue) - AB Delabre Pelaprat (A/R) - 2 P	0				
99	Bd Littoral Sud - De Joliette à J4	2012	M	2	Aménagement de voirie Euroméditerranée	Futur Bd Littoral (ex-quai de la Tourette)	Hangar J1 (A/R) - P/AB Gare Maritime (A/R) - 2 P Major (A/R) - P - AB/PIV	0		6		
101	Montée de l'Oratoire	ASV	M	7		Montée de l'Oratoire	Oratoire ?? Création ??	0				
102	Pierre Dramard Gare Parking Hôp.Nord	2013	M	15	Réaménagement de la gare terminus dans le cadre de la création du Pkg Hopital Nord	Bd P. Dramard	Hopital Nord (A/R) - P/AB => 2 AB Hopital Nord (Autres lignes) - 4 AB	0				
103	Aménagements U430 (Difra)	2013	M	11	Aménagements arrêts existants et nouvelles implantat°s arrêts bus dans le cadre création U-430	Valbarelle - St Loup au niveau CRF avec Heckel/Eléon U-430	Valbarelle-Heckel (A/R) - 2 AB	0				
104	Rue Thiers	2012	M	1	Requalification de la rue pour limiter le stationnement à un seul côté et insérer une piste cyclable	Rue Thiers	Thiers-Réformés - P	0				
105	Avenue Capelette	2012	M	10	Aménagement du stationnement	322, Avenue Capelette	Pont de Vivaux - Hyppodrome (A/R) - 2 P	0				

106	Lycée St Exupéry - Voir si réalisation ??	2012	M	15	Aménagement d'un plateau de traversée piétonne			0				
107	Bd Henri Barnier	2013	M	15	Création d'un îlot central dans le cadre d'une modif de la trame circulatoire (création de sens uniques)	Bd Henri Barnier	Bd Falco (A/R) - 2 P	0				
108	Bd Méditerranée	2012	HM	Carry	Requalification	Bd Méditerranée	Arrêts existants - 4 P	0				
109	Montecristo	2012	M	6	Aménagement pour réduct ^r de vitesse	Av Montecristo	Monte Cristo Fania (A/R) - 2 P Monte Cristo Camas (A/R) - 2P	0				
110	Bd Barra	2012	M	13	Suite Aménagt trottoirs (sécurité piétons) + Réduction de vitesse + création Arrêts de bus	Bd Barra entre Village Ch.Gombert + Rue de la Grave	2 arrêts existants Bara Bessons - 2 P (normes PMR en 2013)	0				
111	Zac Joliette - Abords Hopital (Ruffi / Salengro)	2014 -2015	M	2	Aménagement des voies par Euroméd avec création d'un couloir bus sur plateforme (Salengro) et un contresens vélo (Ruffi)	Rue Salengro Rue Ruffi	Salengro Mirès (Banlieue) Salengro National (Banlieue) Salengro Briançon (Banlieue) Place Cazemajou (A/R) Ruffi Urbain V (Ville) Ruffi Mirabeau (Ville) Ruffi Mirès (Ville) Préciser les mobiliers attachés	0				
112	Terminus de la Parade	2013 ou plus	M	13	Aménagement Terminus	Rue de la Parade	Terminus La Parade - AB à prévoir	0				
113	Giratoire Val de Ricard	2013	HM	Ensués	Aménagement d'un Rond Point - Déplact, sécurisat ^r et matérialisat ^r de 2 arrêts + SDAT	RD9 / RD5 / Chemin du Stade	Arrêts matérialisés - Val de Ricard - 2 AB	0				
114	Bd Fauvettes Pinatel - Etude	2012	M	12	Réfection tapis de chaussée	Bd Fauvettes entre Pinatel et Kadouz	Fauvettes Pinatel (Aller) - P (access à prévoir ultérieurement)	0				
115	Montolivet - Corbières	??	M	12	Sécurisation du CRF	Avenue Montolivet / Bd Corbières	Montolivet Corbières (A/R) - 2 P	0			2	
116	Grotte Rolland	2012	M	8	Extension du trottoir devant la nouvelle résidence et extension du stationnement en face.	Avenue de la Madraque de Montredon	Grotte Rolland (Retour) - AB Mobiliers démontés avant début Waux programme immobilier	0				
117	Raimu-Braque	??	M	14	Aménagement CRF avec création d'un îlot	RD4 / Av Raimu / Av Braque	Aucun	0				
118	26 ch J.Aiguier - Voir si réalisation ??	2012	M	9	Elargissement trottoir sortie résidence	Bd Joseph Aiguier	Aiguier St Jacques - AB	0				
119	Léon Lachamp - Bis	2013	M	9	Reprise de voirie	Av Léon Lachamp entre RP Luminy et Vallon de Vaufrèges	Arrêt de descente avant terminus - P Terminus Vaufrèges - AB	0				
120	Place Audran (OPI)	2013	M	4	Réaménagement de la place	1, Place Audran ? 47, Bd Arnas ?	Métro Chartreux - Terminus - AB	0				
121	Quai Océan Pistou	2012	M	10	Création quai PMR pour répondre demande ONET de disposer d'un AB	Bd de l'Océan	Océan Pistou (Ville) - P -> AB	0				
122	Boulevard du Littoral Nord	2013	M	2	Aménagement progressif du Bd Euroméditerranée	Bd du Littoral	Arrêt Place de la Méditerranée	0				
123	RD1 / Bd des Alliés	2012	HM	Rqft	Modification de tracé de ligne et création de 2 quais de bus	Bd des Alliés	Revoir nom des arrêts	0				
124	Avenue Subilia - Voir si réalisation ??	2012	M	LC	Requalification Avenue	Avenue Ernest Subilia	Arrêt Subilia - P					
127	Chemin des Aubagniens	2013 ?	HM	Allauch	Aménagement Quais PMR ?	Chemin des Aubagniens	Demande mairie de mettre les quais en accessibilité PMR (89342)					

128	Avenue Montolivet - La Boucle	2012	M		12	Aménagement de sécurité	Av de Montolivet	Montolivet Bd de la Boucle (A/R) - P/AB					
129	Terminus Rouvière	2012	M		9	Traçage terminus	Bd du Redon	Terminus Rouvière - P					
130	Collège Olympe de Gouge	2013	HM	PldCq		Requalification de voirie	Avenue Pasteur	Pasteur Noria (A) - P					
132	Comtesse Fernandel	2013	M		12	Elargissement trottoir et sécurisation CRF par feux	Bd Comtesse Rue Pierre Béranger	1 arrêt - Nom ?? (R) - AB					
133	Avenue Chartreux Ter	2012	M		4	Aménagement de quais avancés aux normes PMR	Avenue des Chartreux Rue des Ecoles	Place Brossollette (A/R) - 2 AB St Just Isaldé (A/R) - 2 AB				4	
134	Giratoire Fournacle/Pouche/Mère Theresa	2012	M		13	Création d'un giratoire	Av Fournacle Ch de la Pouche Rue Mère Theresa	RAS					
135	Pkg de la Madrague	2013	HM	Ensués		Aménagt Pkg et aire retournt des bus - Projet Ville/CG	Chemin de la gare (D48d)- Av de l'escalayolle Angle plateau Grafianne	L'escalayolle (T) - AB 00318 ou 00639					
136	Chemin de la Mure	2013	M		15	Aménagement du carrefour	Chemin de St Antoine à St Joseph	Chemin de la Mure (A/R) - P/AB					
137	Chemin de Morgiou	??	M		9	Schéma plus précis à fournir...	Chemin de Morgiou Bd Cauvière	?? A identifier sur schémas repérés					
138	Bd Lavéran	2013	M		15	Aménagt CRF pour passage bus ART	Bd Lavéran Rue Marathon	Pas d'arrêt sur la zone					
139	Av de Corot	??	M		13	Plateau traversant et Quai de bus PMR	Av de Corot	Corot Moute (Sens ??) - P ou AB ??					
140	Kalliste	2013	M		12	Aménagement sécurité et traitement PMR arrêt bus	Av 24/04/1915 Av Kalliste	ST Julien Kalliste (R) - P					
141	Viguerie Gantheaume	2013	HM	Cassis		Requalification de la rue	Avenue Viguerie	Parking Viguerie					
142	Projet Immobilier Corderie	2012	M		7	Création d'un projet immobilier avec entrée de pkg 300 places	Bd de la Corderie	Place St Victor (Ville) - 2 AB					
143	Charles Moretti Station Alexandre	??	M		14	Demande CIQ d'implantation d'un arrêt au droit de la station Alexandre + Demande RTM de création de 2 nx Arrêts							
144	Station Alexandre	2012	M		14	Demande RTM de création de 2 nx Arrêts	Bd Ch. Moretti	Nx arrêts : Station Alexandre (A/R) - 2 P ??	0				
145	Projet Immobilier Fausse Monnaie	??	M		7	Création d'un immeuble	Corniche Kennedy au niveau du Pont de la Fausse Monnaie	Fausse Monnaie (Ville) - AB					
146	Demande Arrêts L97 (entrée/sortie A7)	??	M		3	Demande RTM création de 2 arrêts Euromediterranée	Rue St Lazare Av Gal Leclerc	Noms ?? (A/R) - 2 P ?					
147	La Millière (Bis)	2013	M		11	Requalification progressive du Bd	Bd Millière (104) Angle Av Millière	La Millière (Ville) - AB					
148	Kaddouz	2013	M		12	Création piste Cyclable + Sécurisation quai de bus	Rue Kaddouz	Kaddouz Aiguillette (Aller) - P					
149	St Jean de Garguier	2013	HM	Gémenos		Sécurisation	RD 43 - St J de Garguier	Arrêt existant et n° arrêt (A/R) - 2P					
150	Sécu - La Pétanque	2013	HM	La Ciotat		Aménagement arrêt	Av de la Pétanque Traverse des Pieds tanqués	Sécurité Sociale					
151	Voie Nelle Auphan/Charpentier (AVP)	??	M		3	Aménagement voie nelle	N°m voie Auphan-Charpentier	??					
152	Haïti	2013	M		12	Sécurisation	Av. Haïti	Haïti Espérides CES D.Milhaud Haïti Garguier (A/R) - 2 P Fraissinet Haïti (A ou R) - P					
153	Sécurisation Av Lombard	2013	M		11	Sécurisation	Av J.Lombard	Lombard Parette (A) - P					
154	Rue Endoume	??	M		7	Création d'un quai	Rue d'Endoume (180)	Nom à définir (A) - P					

156	CRF Rabelais/St Henri/St Pol	2013	M	16	Création d'un carrefour	Rue Rabelais Ch de St Henri Bd St Pol roux	St Pol roux Rabelais (A/R) - 2 P					
157	Quartier St Gabriel	2014	M	14	Reprise de la trame circulaire quartier	Chemin de Gibbes Bd Bon Secours Bd Pons BdP. Arène Rue Carrière Bd Kramer	Gibbes Moretti (A/R) - P / AB Saint Gabriel (A/R) - P / AB Carrière B.Secours (A/R) - P / AB P. Arrène Cubeddu (A) - P Gibbes B.Secours (R) - P Gibbes Pombières (R) - P					
158	Carrefour Camoins	???	M	11	????	???	???					
159	RTE - Bd National	2013	M	3	Reprise de THT dans secteur déjà refait	Bd National	Aucun impact sur arrêts réalisés					
160	AEP Croix Rouge/ 3 Lucs	2013	M	13		Avenue Croix Rouge	Voir étendue du secteur Delprat Vallon Vert (??) - AB					
161	Place Lieutenant Albert Durand	2013 ?	M	14	Création d'une placet et requalification du noyau Ste Marthe	Bd Barrelier	Ste Marthe (A/R) - AB / P					
162	Bd Bompard	2013 ?	M	7	Aménagement de stationnements + création de quais de bus	Bd Bompard (entre Edoume et Nicolais)	Endoume Bompard (A/R) - 2 P					
163	Baie des Anges	2013 ?	HM	La Ciotat	Aménagement Quai de bus et aire retournement							
166	St Barthélémy Picon Busserine	2014 2015	M	14	Accompagnement des opérations ANRU et raccordement à la gare Ste Marthe Aménagement de voies nouvelles	Rue Cade Rue du Stade Bd Mattéi Bd Jourdan	A vérifier					
168	Faculté St Charles	2013	M	1	Demande Création de l'arrêt pour la ligne 82	Place Victor Hugo Bd Desplaces	Faculté St Charles (A) - P ??					
170	Voie Nouvelle Croix Rouge - CG13	2013 ?	M	13								
171	Bd National (Bis) Partie basse	2013 ?	M	3	Poursuite de la requalification du Bd	Bd National	National Pyat (A/R) - P + AB					
172	Blancarde Rougier	2013 ?	M				?? Blancarde Progin (A/R) - 2P Blancarde Rougier (R) - AB Blancarde J.de Chantal (A) - AB					
173	Terminus Estaque Ville - Pelletier	2014	M	16	Sécurisation suite à démolition immeuble angle Pelletier	Bd Roger Chicusse Rue Pelletier	Estaque Gare (T) - AV					
174	Internat Lycées Remparts + Vinci	??	M	7	Réflexion cadre création internat	Rue du Rempart	Arrêts à proximité					
175	Montolivet - Parc Chabot	2013	M	12	Création Chicane anti-vitesse	Av Montolivet	Montolivet Chabot (A) - P Arrêt non traité PMR					
176	Avenue Compadieu	2013	M	12	Pose de coussins Lyonnais	Avenue Compadieu	Compadieu (A/R) - P + AB Arrêts nnon traités PMR					
178	Plan d'Aou (ANRU)	??	M	15	Projet de rénovation urbaine	Bd Barnier Bd Thollon U222 - Rue Reboul	A renseigner					
179	Terminus 81 + Arrêt retour (Sogima) - Av Pasteur (relances Difra)	2013 ??	M	7	Aménagement du terminus à rallonger + Réalisation du quai retour quand chantier Sogima terminé	Av Pasteur	Pharo (T) - P 04 Septembre (R) - P					

180	Carrefour Doize	??	M	10	Réaménagement du Carrefour	Bd Claudel Rue François Mauriac	St Tronc (A/R) St Tronc Clair Martin (A/R) Bois Fleury (A/R)						
181	PAE St Loup	2014	M	10	Création d'une voie + Reprise Carrefour en connexion	U424 Av Pont de Vivaux	A renseigner						
182	Follereau	??	M	11	Sécurisation de l'avenue Follereau à proximité du Terminus du Tram	Av Follereau	A renseigner						
187	Terminus Campus Luminy	2014 ?	M	9	Projet BHNS sur Campus	Av Luminy Mail Campus	A renseigner						
188	U104 - Maipassé		M		A ren	A renseigner	A renseigner	A renseigner					
189	Hagueneau		M	12	Aménagement Bd Hagueneau	Bd Hagueneau	Hagueneau Merle Hagueneau Alaska						
190	Bd de Maillane - Square Percy	2013	M	8	Aménagement du Bd	Bd de Maillane	?? A voir si arrêt restitué						
194	PEM Capitaine Gèze	2014	M	14	Prolongement du Métro et réalisation du PEM	-	-						
195	Corniche Kennedy	???	M	7 - 8	Requalification des usages sur Corniche	Corniche Kennedy	Arrêts concernés						
197	Rue Georges	???	M	5	Mise en accessibilité	Rue Georges	Georges Verdun (A/R) - 2P						
198	Lycée Fourragère Valvert Bis	??	M	10	Sécurisation du CRF	Av de la Fourragère	Résidence Valvert (R) - P						
199	Noyau Villageois les Goudes		M	8	Régulation Vitesse et sécurisation piéton	Route des Goudes	Les Goudes (R) - P						
201	Av.Cptaine Deruy - La Ciotat		HM		La Ciotat	Création d'une piste cyclable	Av Capitaine Deruy	Domaine de LaTour (A) - AB					
202	Eugène Michel		HM		Septèmes	Sécurisation d'un CRF	Chemin de la Bédoule	Eugène Michel (A/R) - 2P					
203	Plateau Coopérative - Ceyreste		HM		Ceyreste	Sécurisation CRF - Création plateau ralentisseur et quai	Bd Alphonse David	?? - (A/R) - 2 P					
204	Mesures anti-stationnt ch. des Bourrely		M	15	Mesures d'accompagn des travaux BHNS	Ch des Bourrely	-						
208	Alvéole CHU Timone St Pierre		M	12	Bouchage alvéole	Rue St Pierre	CHU Timone (A) - AB						
209	Villecroze		M	14	Basculement Stationnement + sécurisat* TP + Quais PMR		Villecroze Marronniers (A/R) - P/AB Villecroze Bougie (R) - AB						

ANNEXE 3

Document créé 10/09/2014
Edité le 10/09/2014



Direction des Ports de Plaisance
Service Equipements Portuaires



Ce programme traite de la nécessité de mettre les bâtiments d'exploitation des capitaineries des Ports de Plaisance aux normes réglementaires.

1- Ces normes sont:

1-1 La mise en accessibilité des Equipements Recevant du Public (ERP) et Installation Ouvertes au Public (IOP) (Accueils des capitaineries, sanitaires publics, stationnement...) Il est à noter que les circulations extérieures menant aux équipements ainsi que les parcs de stationnement situés à l'intérieur de l'enceinte portuaire doivent être pris en compte.

Rappel de la Loi :

Le chapitre III du titre IV de la loi **2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées s'intitule: cadre bâti, transports et nouvelles technologies. L'article 41 dit que les « (...) établissements recevant du public (...) doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap (...) »[3].

Néanmoins une question de fond n'est pas traitée dans ce programme. C'est celle relative à l'accès aux pannes au niveau des liaisons quai/passerelle/panne (problème de largeur, pentes, écartement des plateformes...) rendant l'accessibilité à ces installations irréalisable financièrement dans le temps imposé par la Loi; mais réalisable au fur et à mesure des renouvellements des équipements.

1-2 La création de vestiaires et sanitaires réservés aux agents portuaires. Code du Travail -Sous-section 2 : Vestiaires collectifs

1-3 Enfin, le programme traite, en dehors de toutes législations, la création d'atelier et de zone de stockage pour le matériel d'accastillage afin de :

- Mener une opération d'ensemble
- Augmenter l'autonomie d'intervention des agents portuaires et diminuer les temps des pannes
- Améliorer la gestion des stocks et matériels (boutées, bouts, cordages,...)

2- L'onglet "programme" de ce classeur détermine les ports de plaisance et les prestations à mettre en oeuvre. Il détermine également les coûts prévisionnels par prestations et par ensemble de prestations par port ainsi que les moyens de mise en oeuvre (externe ou interne).

Un plan de financement pluriannuel est proposé prenant en compte les prestations qui seront réalisées dans le cadre d'autres opérations (telles les rénovations des zones technique de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet ou encore la rénovation des anciennes Consignes Sanitaires au Vieux Port de Marseille)

3- Proposition de mise en oeuvre du programme

3-1 Année 2013 - Création d'une Autorisation de Programme -Création d'une Opération spécifique-Montage du marché de Maîtrise d'oeuvre (Moe):

Il serait souhaitable de :

- Créer une opération et une AP spécifique pour l'ensemble du programme. Ou d'utiliser l'opération existante 2011/00231 "Modernisation des Ports"
- S'attacher les services d'une maîtrise d'oeuvre pour l'ensemble du programme (hors port du Frioul voir onglet programme), réalisation d'études techniques, dossier de permis de construire, dossier de déclaration de travaux, dossier et programme de maintenance des installations...)

3-2 Année 2014:

- Utilisations des divers marchés existants (DIPOR/DPPL/Voirie...) pour la réalisation des travaux mineurs d'adaptation (Création de rampes, marquage au sol...)
- Elaboration des marchés de travaux, mise à la concurrence des marchés de travaux, notification...

3-3 Année 2015/2016

- Phases réalisation

Projet de programmation des mises en accessibilité, des mises aux normes réglementaires et d'amélioration de fonctionnement des bâtiments de fonctionnement des capitaineries des Ports de Plaisance MPM

Port	Mise en œuvre de l'opération de mise en accessibilité des ports de plaisance MPM et de l'opération de création de vestiaires et sanitaires pour les usagers particuliers	Mise en œuvre de l'opération de mise en accessibilité des ports de plaisance MPM et de l'opération de création de vestiaires et sanitaires pour les usagers particuliers	Mise en œuvre de l'opération de mise en accessibilité des ports de plaisance MPM et de l'opération de création de vestiaires et sanitaires pour les usagers particuliers	Mise en œuvre de l'opération de mise en accessibilité des ports de plaisance MPM et de l'opération de création de vestiaires et sanitaires pour les usagers particuliers	Mise en œuvre de l'opération de mise en accessibilité des ports de plaisance MPM et de l'opération de création de vestiaires et sanitaires pour les usagers particuliers	Mise en œuvre de l'opération de mise en accessibilité des ports de plaisance MPM et de l'opération de création de vestiaires et sanitaires pour les usagers particuliers	Coût estimé en investissement et en fonctionnement				Plan de financement				TOTAL		
							Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement	Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement	Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement	Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement	Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement	Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement	Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement	Montant € HT Coût estimé en investissement et en fonctionnement		2018	2019
Sauzet-le-Puits	A faire	31 000 €	Des adaptations sont à réaliser	A faire	60 000 €	0 €	Mise en œuvre de l'opération de mise en accessibilité des ports de plaisance MPM et de l'opération de création de vestiaires et sanitaires pour les usagers particuliers	32 200 €	361 000 €	-€	3 000 €	2 500 €	91 600 €	32 200 €	20 000 €	128 800 €	105 200 €
Pins	A faire	150 000 €	La configuration des sanitaires existants entraverait des travaux importants. La solution à retenir est de mettre aux normes un sanitaire existant et d'adapter et de créer deux autres sanitaires et deux autres près des restaurants. Cependant il subsiste un problème de demande. La solution envisagée est la réalisation de deux sanitaires côté Est et d'un sanitaire côté Ouest, ainsi qu'un sanitaire dédié aux locaux des associations.	Sans objet	0 €	0 €	La réalisation de vestiaires et sanitaires pour le personnel ne peut se faire qu'en procédant à la rénovation d'un sanitaire existant et en créant deux autres près des restaurants. Mais il n'y a pas de problème de demande.	32 200 €	361 000 €	-€	3 000 €	2 500 €	91 600 €	32 200 €	20 000 €	128 800 €	105 200 €
Carpele-Rouet	A faire	150 000 €	Etude en cours	Etude en cours	0 €	0 €	Sans objet	40 000 €	200 000 €	3 000 €	3 000 €	25 000 €	14 400 €	38 800 €	5 000 €	240 200 €	240 200 €
Vieux-Bert	A faire	0 €	L'accessibilité sera assurée par le biais de travaux de rénovation des anciennes consignes sanitaires	A faire	0 €	0 €	La création de vestiaires et sanitaires sera assurée par le biais des travaux de rénovation des anciennes consignes sanitaires	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Trioul	A faire	5 200 €	Des adaptations mineures sont à réaliser	A faire	4 800 €	0 €	La somme totale des adaptations aux sanitaires du quai Berry. Les sanitaires de l'ilot Commun sont en cours de rénovation et au stade DCE.	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	30 000 €
Pointe Rouge	A faire	122 000 €	Etude en cours	Etude en cours	150 000 €	20 000 €	Un réaménagement du local des vestiaires est nécessaire	68 200 €	310 000 €	3 000 €	3 000 €	8 000 €	10 000 €	59 950 €	17 900 €	200 000 €	517 850 €
La Gode	A faire	122 000 €	L'accessibilité sera assurée par le biais des travaux d'aménagement de l'ilot	A faire	0 €	0 €	La création de vestiaires et sanitaires prévue dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'ilot (des vestiaires existent déjà)	18 400 €	122 000 €	3 000 €	3 000 €	12 910 €	125 000 €	5 000 €	10 000 €	141 450 €	141 450 €
TOTAL		451 200 €			214 800 €	70 000 €		188 800 €	861 000 €	9 000 €	9 000 €	42 950 €	334 400 €	252 000 €	32 400 €	1 100 400 €	1 100 400 €

Projet de programmation des mises en accessibilité, des mises aux normes réglementaires et d'amélioration de fonctionnement des bâtiments d'exploitation des capitaineries des Ports de Plaisance MPM

Port	Mise en accessibilité capitainerie (accueil)	Actions mises en œuvre - capitainerie	Mise en accessibilité sanitaires publics	Actions mises en œuvre - sanitaires publics	Actions mises en œuvre - vestiaires et sanitaires pour le personnel	Actions mises en œuvre - les vestiaires et sanitaires personnel	Création ou restructuration de locaux en atelier	Ressources (mode d'intervention)	Observations
Sauvès-les-Pins	En cours d'études	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet seront présentées à la Direction des Ports vers la fin de l'année 2014.	En cours d'études	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet seront présentées à la Direction des Ports vers la fin de l'année 2014.	En cours d'études	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet seront présentées à la Direction des Ports vers la fin de l'année 2014.	Maîtrise d'œuvre	Le problème de domanialité n'est toujours pas réglé au 10 septembre 2014. Ce qui rend impossible la mise en œuvre totale du projet. Il faudra envisager une demande de prolongation de délai par le biais d'un Ad'Ap.	
Carry-le-Rouet	En cours d'études	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet seront présentées à la Direction des Ports vers la fin de l'année 2014.	Fait en 2012	Sans objet	Fait en 2012	Sans objet	Maîtrise d'œuvre	Il faudra envisager une demande de prolongation de délai par le biais d'un Ad'Ap.	
Vieux Port	Phase conception en cours de finalisation au 10 septembre 2014	L'accessibilité sera assurée par le biais des travaux de rénovation des anciennes consignes sanitaires. Le projet est en phase conception et le dossier de consultation des entreprises en cours de finalisation au 10 septembre 2014.	Phase conception en cours de finalisation au 10 septembre 2014	L'accessibilité sera assurée par le biais des travaux de rénovation des anciennes consignes sanitaires	La réalisation de vestiaires et sanitaires sera assurée par le biais des travaux de rénovation des anciennes consignes Sanitaires	Dans le cadre de la rénovation de la zone technique, les cuves à carburant seront déposés d'un local contigu à la capitainerie. Le coordinateur du Port a demandé à ce que ce local laisse vide soit aménagé en atelier et lieux de stockage pour le matériel d'accastillage.	Maîtrise d'œuvre	Il faudra envisager une demande de prolongation de délai par le biais d'un Ad'Ap.	
Frioul	En cours d'études	Des adaptations mineures sont à réaliser. Cependant ses adaptations sont provisoires car une étude menée par le Cabinet Hamot projette le remplacement de la capitainerie. Les conditions d'accessibilités seront appliquées à ce moment là.	En cours d'études pour le 1) et en cours de réalisation pour le 2)	1) Les sanitaires du quai Berry entre dans le programme ci-contre de la reconstruction de la capitainerie. 2) Les sanitaires de l'îlot Cormoran sont en cours de rénovation et au de l'ouverture des plis en CAO au 10 septembre 2014.	La création de vestiaires dans le cadre de la construction d'une nouvelle capitainerie. Construction qui reste à planifier.	La création d'un atelier est prévue dans le cadre de la construction d'une nouvelle capitainerie. Construction qui reste à planifier.	Maîtrise d'œuvre	Pour le projet de construction de la nouvelle capitainerie : Il faudra envisager une demande de prolongation de délai par le biais d'un Ad'Ap.	
Pointe Rouge	En cours d'études	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet ont été présentées à la Direction des Ports l'avant projet le sera vers la fin de l'année 2014.	En cours d'études	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet ont été présentées à la Direction des Ports l'avant projet le sera vers la fin de l'année 2014.	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet ont été présentées à la Direction des Ports l'avant projet le sera vers la fin de l'année 2014.	Dans le cadre du réaménagement du local en vestiaires, il est possible d'aménager un atelier et zone de stockage pour l'accastillage.	Maîtrise d'œuvre	Il faudra envisager une demande de prolongation de délai par le biais d'un Ad'Ap.	
La Citéat	En cours d'études	Une étude est actuellement menée par la Société Grotmij. Les esquisses du projet ont été présentées à la Direction des Ports l'avant projet le sera vers la fin de l'année 2014.	Fait en 2014	L'accessibilité a été réalisée par le biais des travaux d'aménagement du littoral	La création de vestiaires et sanitaires a été réalisée dans le cadre de l'opération d'aménagement du littoral (les vestiaires existent déjà)	La création d'un atelier a été réalisée dans le cadre de l'opération d'aménagement du littoral (l'atelier existe déjà)	Maîtrise d'œuvre		

Port	Années				
	2014	2015	2016	2017	2018
La Ciotat					
Phase Conception					
Phase Réalisation					
Carry-le-Rouet					
Phase Conception					
Phase Réalisation					
Vieux Port					
Phase Conception					
Phase Réalisation					
Frioul					
Phase Conception					
Phase Réalisation					
Sausset-les-Pins					
Phase Conception					
Phase Réalisation					
Pointe Rouge					
Phase Conception					
Phase Réalisation					



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**



AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION
MARSEILLAISE

